

TERRORISME, AFFAIRE LAMINE DIACK, TRANSRAIL, EMPLOI...

Le grand oral du gouvernement



P. 2,3,4

Les recettes de l'État contre le terrorisme

Le PM : "Papa Massata Diack ne sera pas extradé vers la France"

Aïda Mbodj, Thierno Bocoum, Me El Hadj Diouf... jouent les trouble-fêtes

DÉSAVEU DE BAMBA FALL
PAR LE MAIRE DE DAKAR

Ce que Khalifa Sall a dit

P.2



BARTHÉLÉMY DIAS DEVANT LE
JUGE CORRECTIONNEL

"J'ai détruit des supports de détournement de deniers publics"

P.5



RECOURS DEVANT LA CHAMBRE
D'ACCUSATION

Ndèye Khady Guèye déboutée, Thierno O. SY obtient gain de cause

P.2

3^E JOURNÉE DU TNT

Pikine et Guédiawaye à l'heure du combat



P.12

RECOURS DEVANT LA CHAMBRE D'ACCUSATION

Ndèye Khady Guèye déboutée, Thierno Ousmane Sy obtient gain de cause

La Chambre d'accusation de la Cour d'appel de Dakar a rendu hier sa décision sur les recours introduits, d'une part, par Ndèye Khady Guèye et d'autre part, par Thierno Ousmane Sy. Si l'ancien conseil en Technologie de l'information et de la communication (TIC) a obtenu gain de cause, ce n'est pas le cas de l'ex-administratrice du Fonds de promotion économique (FPE) car les juges ont donné raison au parquet puisqu'ils ont infirmé l'ordonnance du doyen des juges accordant le non-lieu partiel à Ndèye Khady Guèye. Inculpée pour blanchiment de capitaux, escroquerie portant sur des deniers publics, Ndèye Khady Guèye a été blanchie des autres chefs et renvoyée en jugement correctionnel pour le délit de détournement uniquement. Non satisfait de la décision du juge, le parquet avait introduit un recours pour que la prévenue soit jugée pour les délits pour les-



Ndèye Khady Guèye

quels elle a été inculpée. Ainsi, le doyen des juges Samba Sall devra reprendre l'ordonnance de renvoi. Toutefois, la cause n'est pas encore perdue pour Ndèye Khady Guèye qui peut se pourvoir en cassation.

Tout comme également le dossier de Thierno Ousmane Sy, le parquet qui a été débouté peut se tourner vers la Cour suprême. Lorsque le doyen des juges sortant, Mahawa Sékou Diouf, avait bouclé son instruction, il avait transmis le dossier au Procureur pour un règlement définitif mais,

celui-ci avait jugé qu'en l'étape de la procédure, il fallait plutôt un réquisitoire supplétif. Le parquet voulait en effet une réactivation des commissions rogatoires envoyées dans plusieurs pays, surtout en Angleterre et que Kéba Keindé, également inculpé dans cette affaire, soit entendu. Mais le juge d'instruction n'avait pas voulu le suivre et avait sollicité l'arbitrage de la Chambre d'accusation. Dans leur verdict rendu hier, les juges d'appel lui ont donné raison en opposant leur veto à la demande du Procureur. A l'instar de Ndèye Khady Diop, Thierno Ousmane Sy a été inculpé pour détournement de deniers publics et pour le délit de blanchiment d'argent. Le fils de l'ancien ministre de la justice, Cheikh Tidiane Sy, est accusé d'avoir pris des commissions dans le cadre de l'attribution de la troisième licence de téléphonie mobile à Sudatel. ■

LAMINE DIACK



Le gouvernement du Sénégal n'entend pas lâcher Lamine Diack. Le Premier ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne l'a clairement réaffirmé hier, à l'Assemblée nationale. "Aucune nation qui se respecte n'a le droit de brûler ses stars. En France, il en existe des scandales. Il y en a beaucoup, des stars et des scandales, et aucune presse n'en parle. Ces stars ont le soutien des médias français. Pourquoi brûlons-nous nos stars?" se demande le Premier ministre. Concernant l'argent du dopage qui aurait financé l'opposition d'alors, Mahammad Dionne jure que Macky Sall n'a jamais bénéficié de ces fonds. "Je mets mon honneur en jeu, je mets en jeu l'honneur du gouvernement que Macky Sall n'a jamais eu à bénéficier de cet argent", déclare le chef du gouvernement. Abordant le cas de Papa Massata Diack qui est sous le coup d'un mandat d'arrêt international, le Premier ministre assure que le Sénégal a signé un accord de coopération judiciaire avec la France et respectera cet accord. Mais, tient-il à préciser, "nous n'extraderons jamais un Sénégalais". Voilà ce qui a le mérite d'être clair !

SÉNÉGAL/IRAN

Le Sénégal rappelle l'Iran à l'ordre suite aux agressions contre les missions diplomatiques du royaume wahhabite en République islamique d'Iran. La réunion extraordinaire du Conseil des ministres des Affaires étrangères de

l'Organisation de la conférence islamique OCI a servi de prétexte pour interpellé la puissance chiite. "Le Sénégal a joint sa voix à celle de toute la communauté internationale pour condamner vigoureusement les actes inexplicables perpétrés en République islamique d'Iran contre les représentations diplomatiques et consulaires saoudiennes", a déclaré hier Mankeur Ndiaye lors de cette rencontre qui s'est tenu à Djeddah en Arabie Saoudite. En sa qualité de membre non permanent du Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations unies, la République du Sénégal s'associe à l'injonction adressée à la République islamique d'Iran de respecter pleinement ses obligations internationales en matière de protection des bâtiments et édifices diplomatiques installés sur son territoire", a-t-il renchéri.

SALECK OULD CHEIKH

Le jihadiste mauritanien Saleck Ould Cheikh a été rapatrié mercredi soir à Nouakchott à bord d'un vol spécial. L'information émane du site de Jeune Afrique. Le journal en ligne rappelle que le Jihadiste, condamné à mort, s'était évadé de prison le 31 décembre 2015. Mais il a été finalement arrêté en Guinée ce mercredi, en compagnie d'un autre Mauritanien et de deux Bissau-Guinéens. Sa fuite soulève à nouveau la question de la sécurité aux frontières en Afrique de l'Ouest, notamment au Sénégal, pays par lequel il est passé durant sa cavale. Au total, Saleck Ould Cheikh aura passé trois semaines en cavale, avec un complice. Tous deux étaient armés au moment de leur arrestation. Agé de 31 ans, Saleck Ould Cheikh est originaire de la région d'Atar. Il se serait affilié à al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) dans les années 2000. En février 2011, il fait partie du commando, composé de trois voitures chargées d'explosifs, qui tente un attentat contre le président

Mohamed Ould Abdel Aziz. Saleck Ould Cheikh est arrêté et condamné à mort.

BAISSE DES LOYERS

Après l'euphorie, le désenchantement ! 24 mois jour pour jour que la baisse sur les prix du loyer a été décidée par le chef de l'Etat, l'heure est à la désillusion. Dans une déclaration parvenue hier à EnQuête, l'Association pour la défense des locataires du Sénégal exprime ses regrets de constater que les bailleurs utilisent de nombreux subterfuges pour se soustraire à la loi. "Deux ans après, on constate que de nombreux différends opposent bailleurs et locataires quant à la lecture de la loi sur la baisse des loyers. Son applicabilité continue encore de poser d'énormes difficultés. Beaucoup d'actions isolées sont intentées par les bailleurs et risquent, si on n'y prend garde, d'entacher l'éclat des résultats probants récoltés juste au lendemain de la baisse", prévient-on. D'après Elimane Sall et ses

DÉSAVEU DE BAMBA FALL PAR LE MAIRE DE DAKAR

Ce que Khalifa Sall a dit dans les détails

D' avoir rendu compte de la dernière réunion du Secrétariat exécutif du Parti socialiste nous a valu un communiqué de Khalifa Sall. Le maire de Dakar a donc senti le besoin de sortir de sa réserve pour démentir l'information selon laquelle il a désavoué son camarade et maire de la Médina Bamba Fall. Ce dernier a déclaré samedi dernier, lors d'un rassemblement organisé en l'honneur de Khalifa Sall à Grand-Yoff, que l'édile de la ville de la capitale reste l'unique candidat du Parti socialiste à la prochaine présidentielle. Interpellé sur de telles déclarations lors du Secrétariat exécutif de ce mercredi, Khalifa Sall a répondu qu'il n'avait délégué personne pour parler en son nom. Il a exactement dit ceci : "Je respecte les gens dans ce qu'ils pensent et disent (...)." Ce qu'on me prête ne me ressemble pas. Ce n'est pas dans mes habitudes. Ce que disent les autres, ce que font les autres, ne m'engagent pas. Il n'y a que ce que je dis qui m'engage. Je n'ai pas de porte-parole. Le jour où j'aurais quelque chose à dire, je le dirai. Je ne donnerai pas de gage. Tanor sait que je suis sincère. (...) Ce qui s'est passé, est un montage grotesque et méprisable". Si cela n'est pas une manière de désavouer le maire de la Médina, l'on se demande bien ce que désavouer quelqu'un veut dire. Il a dans la même mouvance précisé qu'il n'a "rien dit d'extraordinaire", soutenant que ses propos ont été tenus dans le cadre des activités normales d'une Coordination départementale,

celle de Dakar, qui est un Département pilote dans la mobilisation, l'information et l'animation du Ps. Khalifa Sall a aussi dit, de façon récurrente, au moins trois fois, qu'il n'avait pas besoin de donner des gages. Et que l'autorité d'Ousmane Tanor Dieng est celle que le Ps s'est choisie, lui avec. Voilà donc les faits !

Pour rappel, le maire de Dakar n'en est pas à son premier coup. En juillet dernier, il avait tenu le même discours voire argument de défense pour soutenir qu'il n'était pas derrière Idrissa Diallo et Aminata Diallo qui eux aussi ne cessaient de le présenter comme le candidat potentiel du Ps à la prochaine présidentielle. Si Khalifa Sall a l'ambition d'être candidat, il est libre de le faire. Cela nous semble si naturel que nous ne comprenons pas cette déferlante de passion. Nous avons à maintes reprises parlé de Khalifa Sall dans des articles qui peuvent lui sembler favorables, il n'a pas réagi, alors que plusieurs fois, Ousmane Tanor Dieng a été chargé dans les colonnes de ce journal par des personnes qui se présentent proches de lui. Le Secrétaire général du Ps ne nous a jamais interpellés pour cela. C'est dire que nous n'avons fait qu'observer la neutralité et l'impartialité dans le traitement de l'information. Et qu'au total, seuls les faits et non la politique politicienne nous intéressent. Nous nous contentons de relater les informations rigoureusement vérifiées. Le reste est sans importance ! ■

IBRAHIMA KHALIL WADE

camarades, il y a "un décalage entre ce que la commission dit à propos de la loi et les verdicts rendus par les juges. Cela, du fait de l'écart d'interprétation de certaines dispositions de la loi entre les usagers et les techniciens du droit. En fait, les bailleurs n'hésitent pas à prendre prétexte d'une application de la surface corrigée (en ayant recours à des services de personnes

non habilitées) pour expulser les locataires. L'astuce marche apparemment puisque beaucoup parmi ces derniers ont été déboutés par la justice.

AVIS DE DÉCÈS

Famille elhadji malick sy a tivaouane, Famille elhadji abdou aziz sy dabakh a tivaouane. cheikh ahmed tidiane sy khalif general des tidianes a tivaouane, Abdoul aziz sy al amine a tivaouane, Famille feu elhadji massar sall ancien inspecteur des douanes a ouagou niayes 2. Toutes les familles:sall pouye seck diouf ndoye dieng mbengue ndiaye paye mar et diop, Vous font part du décès de **cheikh ahmed tidiane sall et de ouleye ndoye** survenu le 17 janvier 2016 en Italie. La levée du corps aura lieu le samedi 23 janvier 2016 à la mosquée coopé suivi de l'enterrement à 9h au cimetière de grand mbao.les condeleances le même jour à ouagou niaye 2 villa N237



ENQUÊTE

Publications - Société éditrice
Boulevard de l'Est-Point E
Immeuble Samba Laobé Thiam Dakar
Tél. : 33 825 07 31
E-mail : enquetejournal@yahoo.fr

Directeur général, Directeur de publication : **Mahmoudou Wane**
Rédacteur en chef : **Ibrahima Khalil Wade**
Rédacteur en chef délégué : **Gaston Coly**

Rédaction : Bigué Bob, Adama Coly, Georges Diatta, Viviane Diatta, Mame Talla Diaw, Aida Diène, Ousmane Laye Diop, Assane Mbaye, Aliou Ngamby Ndiaye, Fatou Sy, Cheikh Thiam, Babacar Willane
Correcteur : Boubacar Ndiaye

Directeur artistique : **Fodé Baldé**
Maquette : **Penda Aly Ngom Sène, Bollé Cissé**

Service commercial : **maimounaenquete@gmail.com**
Tél. : 33 825 07 31 - 778341190
70 746 50 16
Impression : **AFRICOME**

PASSAGE DU PREMIER MINISTRE À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

L'opposition joue les trouble-fête, le gouvernement tempère

Le passage hier du Premier ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne devant la représentation nationale a été teinté d'une vaine tentative de l'opposition de saboter la rencontre en semant le désordre. Le gouvernement, qui a joué la carte de l'indifférence, s'est résolument prêté aux questions des députés qui ont articulé leurs préoccupations autour des menaces terroristes, le référendum et le taux de croissance, entre autres.

■ ASSANE MBAYE

L'opposition parlementaire a remis ça. Hier, lors du passage du Premier ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne devant l'Assemblée nationale, elle a tenté de jouer les trouble-fête en empêchant la tenue de la rencontre. Mais Aïda Mbodji et sa bande n'ont pas pu faire capoter la rencontre. Le gouvernement qui a évité tout au long de la séance de tomber dans le panneau, a tout simplement joué la carte de l'indifférence et de l'apaisement.

Venus avec des écharpes rouges qu'ils ont tous arborés, Aïda Mbodji, Mamadou Diop Decroix, Lamine Thiam, Woré Sarr, Me El Hadji Diouf et Thierno Bocoum ont voulu usurper la parole pour manifester toute leur réprobation sur la marche de l'institution parlementaire. Mais le président de séance, Moustapha Niasse en l'occurrence, s'y est fermement opposé. "Il n'est pas prévu d'intervention à ce stade de cette séance. Il n'en est pas question, cela violerait le règlement intérieur", a-t-il rétorqué à Aïda Mbodji qui a usurpé la parole juste après le listing des interve-



Me El Hadji Diouf dans ses œuvres

nants. Devant son insistance, le leader progressiste revient à la charge en ces termes : "Je suis désolé Madame, vous n'aurez pas la parole à cette séance. Si vous insistez, vous ne l'aurez pas. Ce n'est pas prévu par le règlement intérieur", fulmine-t-il.

Mais la présidente du Conseil départemental de Bambey est vite secondée dans son combat par le député, Me El Hadji Diouf. "Elle a droit à la parole, vous avez violé le règlement intérieur de l'Assemblée nationale", s'est écrié le tonitruant

avocat qui a aussitôt quitté sa place pour rejoindre Aïda Mbodji. Les frondeurs du jour font ainsi bloc. Foulards rouges noués à la bouche, debout devant dans les rangs, Aïda Mbodji, El Hadji Diouf, Thierno Bocoum, Woré Sarr, Lamine Thiam, lancent un regard défiant à l'endroit du président de l'Assemblée nationale et de l'assistance qui commence à sortir de ses gonds. Mais Moustapha Niasse n'en a cure. Il continue son travail et passe aussitôt la parole à Mouhamed Khouraiichi

Niasse, le premier intervenant. Mais ce dernier a du mal à s'exprimer.

"Amath Suzanne Camara insulte la mère d'El Hadji Diouf"

A peine a-t-il commencé son speech qu'Aïda Mbodji arrache la parole de nouveau et expose ses doléances. "Monsieur le président, nous avons le droit de poser certaines questions. Vous-même, vous nous avez demandé des éléments nouveaux qu'on a déposés depuis le 17 novembre. Nous vous avons bien écrit pour vous demander la reconnaissance de notre groupe parlementaire. Depuis lors, nous n'avons reçu aucune réponse de votre part", fulmine-t-elle d'un ton fougueux. Mais elle n'aura pas la réponse escomptée. Sitôt qu'elle a fini de parler, Moustapha Niasse demande à Khouraiichi Niasse de poser sa question. "Allez-y, posez votre question", lui-a-t-il lancé. Au même moment, les frondeurs du jour refusent de se taire et empêchent même l'assistance d'écouter. Malgré tout, la question de Khouraiichi Niasse est posée. Et Moustapha Niasse passe ainsi la parole au Premier ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne. Mais avant que ce dernier ne prenne la parole, Aïda Mbodji et sa bande installent dans la salle un véritable tohu-bohu. La tension monte d'un cran. Les nerfs se chauffent. Et certains militants "apéristes" comme Amath Suzanne Camara versent dans des invectives. Il insulte même la mère du député Me El Hadji Diouf avant d'être vite calmé et sorti de la salle par ses camarades qui évitent coûte que coûte de tomber dans le piège. Pour sa part, Aïssatou Diouf, elle, met en garde le leader du Parti du travail et du peuple. "Je vous avais dit la fois dernière qu'El Hadji Diouf est le dindon de la farce de tous les évènements. Regardez-les ! Mais ils

ne peuvent pas rendre ingouvernable cette Assemblée nationale, ça je vous l'assure. Hé attention !" lance-t-elle.

La rencontre est sur le point d'être perturbée. Mais c'est sans compter avec la détermination du chef du gouvernement de Macky Sall de faire capoter la stratégie de l'opposition d'ajourner la plénière. Du haut du présidium, il regarde attentivement la scène avant de lancer à l'endroit des "trouble-fête" : "A chaque problème, son heure et sa solution. Mais je pense que c'est par le dialogue que nous transcenderons nos différences", déclame-t-il avant de passer la parole à son ministre de l'Intérieur Abdoulaye Daouda Diallo pour apporter des réponses à la question soulevée par le député Khouraiichi Niasse et qui est relative aux mesures prises à l'Etat pour faire face à la menace terroriste. Mais les opposants reviennent subitement à la charge. "Monsieur le président, nous sommes au regret de constater qu'il n'y a pas de dialogue ici à l'Assemblée nationale", commence par dérouler le député Thierno Bocoum avant que son micro ne soit coupé. "Honorables députés, honorables députés, l'article 54 du règlement intérieur me permet de vous faire expulser immédiatement mais je ne le ferai pas", avertit Moustapha Niasse. Un temps d'accalmie permettant au ministre Abdoulaye Daouda Diallo de prononcer son speech est ainsi noté. Mais ce sera de courte durée. Puisque Aïda Mbodji et ses camarades vont encore revenir à la charge avant d'installer la salle dans un désordre total sous l'œil impuissant des forces de l'ordre. Il en sera ainsi jusque ce qu'ils décident finalement de boycotter la séance et de sortir de la salle. A partir de ce moment, le calme est revenu au sein de l'hémicycle et la séance pouvait se poursuivre sans couac. ■

RÉACTIONS

RASSEMBLÉES PAR HABIBATOU TRAORÉ

AÏDA MBODJI (DÉPUTÉ LIBÉRALE)

"Cette majorité a déjà choisi son opposition"

Nous n'avons pas voulu nous attirer les critiques des Sénégalais car nous sommes là grâce à leur suffrage. Le peuple, à un moment donné, était dégoûté par ce qui se passe à l'hémicycle. Ils se sont rendu compte du défaut de management de cette Assemblée. Le Président est tout sauf un bon manager. Nous avons essayé de lui parler. A un moment donné, il y avait une médiation entamée par Imam Mbaye Niang et pendant un certain temps, nous nous sommes abstenus de faire quoi que ce soit. Le Président Niasse nous avait demandé de prouver notre majorité au niveau du groupe parlementaire des libéraux et démocrates, parce que le groupe originel compte maintenant 11 députés. Nous l'avons prouvé par constat d'huissier et au-delà des sept signatures, comme l'a expliqué Me El Hadji Diouf. Nous avons fait constater la présence de six députés sur 11. Un constat que nous avons remis au Président Niasse. C'est de bonne foi que nous nous sommes soumis à ses conseils et recommandations. Je lui ai envoyé une demande pour connaître la suite qu'il réservait à cette correspondance, mais il n'a pas répondu. En tant que députés de l'opposition, est-ce que nous pouvons laisser cette majorité nous manipuler, nous choisir une opposition ? Cette majorité a déjà choisi son opposition et nous avons voulu, par le Premier

ministre, interpeller le gouvernement, le président de la République pour qu'il régule ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Nous n'ignorons pas qu'il est à la base de tout ce qui se passe. Ils ne veulent pas des députés qui posent des questions qui fâchent, qui apportent des contradictions, qui sont à la base et servent les populations... Ils ont voulu une Assemblée monocolor. Ils œuvrent pour le musellement de l'opposition. Ce que nous refusons. Nous sommes venus nous signaler de manière pacifique, interpeller leur conscience et laisser dérouler jusqu'à la prochaine plénière.

MOUSTAPHA NIASSE

"Ce sabotage ne permettra jamais de bloquer le travail à l'Assemblée"

"Je regrette les perturbations notées à l'entame de la séance. Ce sabotage ne permettra jamais à leurs auteurs de bloquer le fonctionnement de l'institution, c'est une question d'autorité. L'article 54 aliéna 2 et 3 ouvre au Président de l'Assemblée nationale la possibilité de faire expulser toutes personnes venues perturber la séance. C'était facile pour moi de mettre dehors ces collègues mais cela se fait à des moutons. J'ai préféré recourir à la sagesse et la tolérance jusqu'à ce qu'ils décident de s'en aller de leur propre

gré. C'est délibérément que je n'ai pas appliqué le règlement. Ces vociférations et ces comportements ne nous perturberont pas. Laissons les gens s'exciter eux-mêmes."

MAMADOU DIAGNE FADA (PRÉSIDENT DU GROUPE PARLEMENTAIRE DES LIBÉRAUX ET DÉMOCRATE)

"La plupart de ceux qui criaient ne sont pas membres du groupe des libéraux et démocrates"

Si nos collègues veulent rester dans le groupe, il faut qu'ils comprennent que ce n'est pas par ces méthodes-là qu'ils pourront le faire. Ils devront respecter l'autorité du président de groupe, mais aussi les Sénégalais qui les ont envoyés à l'Assemblée. Ils devraient faire tout pour prendre la parole et exprimer leur point de vue, comme nous l'avons fait. Vous nous avez entendus sur le cas Oumar Sarr et celui du Président Lamine Diack, sur la demande que nous avons formulé de l'ouverture judiciaire. Voilà les questions qu'ils devraient poser, pour montrer qu'ils sont de l'opposition et qu'ils travaillent à contrôler ou à contrecarrer le pouvoir à l'Assemblée nationale. La plupart de ceux qui criaient aujourd'hui ne sont pas membres du groupe des libéraux et démocrates. Un combat pour l'idéal démocratique, on le mène de façon beaucoup plus responsable. Je

lance un appel pour qu'ils reviennent à de meilleurs sentiments. Ils ne sont pas élus pour se crêper le chignon autour d'un poste de président de groupe parlementaire.

ABDOU MBOW, (DÉPUTÉ BBY)

"L'Assemblée nationale n'a pas de problème"

Leur comportement montre que la démocratie règne dans notre pays. Si on était ailleurs, les choses en seraient autrement. Ils ne bénéficieraient pas de tous ces privilèges. J'admets que cette démarche est meilleure que celle qu'on avait l'habitude de voir. Les séances étaient perturbées par des députés qui, avec des sifflets, nous empêchaient de travailler. A l'instar de toutes les Assemblées nationales, nous avons choisi d'organiser un débat civilisé. L'Assemblée n'a pas de problème. Ce sont plutôt cinq députés qui ont des problèmes et c'est important de le faire savoir à la population.

THIERNO BOCOUM (DÉPUTÉ NON INSCRIT)

"Nous nous sommes rassemblés pour dire non au bâillonnement de l'opposition"

Nous sommes venus pour réclamer notre droit : le droit de l'opposition de se constituer en groupe parlementaire. Vous avez vu ce qui s'est passé, parce que l'Assemblée nationale risque de fonctionner sans groupe et sans membre de

l'opposition. Est-ce que le Sénégal mérite cet état de fait ? Est-ce que tous les combats que nous avons pu mener, c'était pour être dans cette situation et avoir une Assemblée monocolor. Nous avons refusé et nous continuerons à refuser, parce que l'opposition doit avoir son groupe parlementaire. Ce sont les membres du pouvoir qui envoient leurs questions au Premier ministre qui les prépare d'abord, pour qu'on nous joue du théâtre à l'Assemblée nationale. Nous nous sommes rassemblés aujourd'hui pour dire non à ce bâillonnement de l'opposition.

AÏSSATA TALL SALL (DÉPUTÉ BBY)

"Ce problème doit être tranché d'abord à l'intérieur du Pds"

Il faut regretter ce qui s'est passé à l'Assemblée nationale. Nous avons des prédécesseurs qui ont rempli leurs contrats vis-à-vis du peuple sénégalais, avec dignité, sens de la mesure, grandeur et beaucoup de responsabilité. Est-ce que nous avons le droit, en tant qu'héritiers de ces illustres compatriotes, de faillir à notre mission ? Je ne situe pas les responsabilités, car c'est un problème politique. Il doit être tranché d'abord à l'intérieur du Pds même qui porte ce problème, mais également avec le Président Niasse qui doit aussi assumer sa part de responsabilité pour qu'on n'assiste plus à ce que l'on a vu cet après-midi. Nous devons être à l'image de ce peuple qui nous a mandatés. ■

LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Les recettes de l'Etat

La menace terroriste est une affaire sérieuse. Et l'Etat ne compte pas lésiner sur les moyens afin de faire face au phénomène. L'assurance a été donnée hier par le ministre de l'Intérieur qui menace même de fermer certains hôtels.

C'est le député Khouraïchi Niass de l'Alliance pour la république (Apr) qui a interpellé le gouvernement sur les moyens mobilisés dans la lutte contre le terrorisme. C'était lors du passage du Premier ministre et des membres de son gouvernement à l'Assemblée nationale pour répondre aux questions d'actualité posées par les députés. Et c'est au ministre de l'Intérieur, premier policier du Sénégal, qu'est revenue la charge de répondre aux interpellations du député de Kaolack.

D'emblée, Abdoulaye Daouda Diallo a tenu à préciser que la menace terroriste est une réalité au Sénégal. Aussi l'Etat prend-il



Abdoulaye Daouda Diallo

très au sérieux cette menace. Mais le ministre de l'Intérieur rassure que tout est fait pour éradiquer le phénomène. Il insiste d'abord sur

la prévention, notamment le travail mené en toute discrétion par les services de renseignements, mais aussi les forces de police et de gendarmerie. Mieux, à l'en croire, ces différentes forces mènent des actions coordonnées en relation avec les militaires et paramilitaires qui effectuent des patrouilles régulières.

En outre, le ministre a souligné la sécurisation des sites jugés vulnérables, mais aussi celle des institutions et des hôtels. Abdoulaye Daouda Diallo rappelle que des circulaires ont été envoyées aux hôtels afin qu'ils renforcent leur sécurité. Et le gouvernement menace de fermer tous les réceptifs hôteliers qui ne prennent pas les mesures recommandées.

Invitant les médias à apporter leur contribution dans cette lutte contre le terrorisme, Abdoulaye Daouda Diallo soutient que "c'est une grande introspection que nous devons faire". Parce que, pour le ministre de l'Intérieur, "le combat doit être mené par tous les Sénégalais". ■

LIGNES DIRECTES.SN

PERSPECTIVES

2016, l'année de l'emploi

Le passage du gouvernement hier, à l'Assemblée nationale, a été mis à profit par le Premier ministre pour dégager les perspectives pour cette année. "2016 sera placée sous le signe de l'emploi", a d'emblée attaqué le chef du gouvernement. Cela, dit-il, sera facilité par le démarrage effectif du parc industriel de Diamniadio qui permettra aux jeunes de trouver du travail. Cette année, ajoute le Pm, verra beaucoup de projets du gouvernement entrer dans leur phase de maturité. Il s'agit, entre autres, du Programme d'urgence de développement communautaire (Pudc), des filets sociaux avec les bourses de sécurité sociale. "Le Sénégal est en mouvement et l'économie sénégalaise suit cette même dynamique, se targue M. Dionne. En 2016, ajoute-t-il, l'élevage va prendre son envol, des hôpitaux vont sortir de terre à Touba, à Kédougou. Elle sera aussi l'année de la confirmation du programme de Couverture maladie universelle (Cmu).

Tout cela ne sera possible, ajoute Mahammad Boun Abdallah Dionne, que grâce à la poursuite des réformes en cours. Des réformes qui, rappelle-t-il, ont permis au Sénégal d'être, pendant deux années successives, parmi les 10 meilleurs réformateurs au monde. L'objectif du gouvernement, d'après son chef, est d'éradiquer la pauvreté. Cela ne pourra se faire que grâce à des investissements solides.

Depuis le début de l'année 2016, différents syndicats ont déjà déposé des préavis de grève. Ce qui présage des remous dans les systèmes éducatif ou sanitaire, entre autres. Face à cette situation, Mahammad Boun Abdallah Dionne n'a pas manqué de lancer un appel à l'endroit de ces derniers. "Il nous faut promouvoir un dialogue et un climat social apaisé", a-t-il laissé entendre dans sa conclusion. ■

A. NG. NDIAYE

TRANSPORT EN COMMUN

Une baisse sur le prix du transport en étude

Le prix du tarif du transport pourrait connaître une baisse. Suite à la baisse du prix du carburant depuis le 16 janvier 2016, une éventuelle répercussion de cette réduction sur le ticket du transport en commun est en étude, a informé hier, devant les députés, le ministre Aly Ngouille Ndiaye.

■ ALIOU NGAMBY NDIAYE

Le 16 janvier dernier, le prix du carburant a connu une nouvelle baisse après celle observée en décembre 2014. Les députés de la majorité ne pouvaient rater le passage, hier, du gouvernement devant l'Assemblée nationale, pour magnifier cette action du pouvoir. C'est le député Ibrahima Baba Sall qui loue cette baisse de 50 F sur le gasoil et de 40 F sur le super. Mais, il doute que cette réduction ne soit profitable qu'aux seuls transporteurs. Ainsi, il a demandé au gouverne-

ment si les prix du tarif des transports pourraient suivre cette tendance baissière.

Le député Mamadou Diop Decroix, même s'il n'était pas de la liste des orateurs, n'a pas manqué de crier, du haut de sa tribune, que l'essence coûte moins cher à Bamako et dans les autres pays de la sous-région qu'au Sénégal. Le ministre de l'Industrie et des Mines, Aly Ngouille, qui a assuré l'intérim du ministre de l'Énergie qui est hors du territoire national, a soutenu que les ministères du Commerce, de l'Énergie, des Transports ont déjà donné des "ins-

tructions" pour étudier une éventuelle répercussion de cette baisse sur le ticket du transport en commun". Une nouvelle qui d'ailleurs, si elle est exécutée, sera bien accueillie du côté des usagers qui, depuis l'annonce de la baisse du prix sur le carburant, ont commencé à réclamer une diminution du tarif du transport.

Après un premier rabais du prix du carburant en 2012, un autre est intervenu en 2014. Celui de janvier 2016 est donc la troisième réduction en l'espace de 5 ans. De même, une autre baisse n'est pas à exclure, renseigne Aly Ngouille Ndiaye. Si la ten-

dance favorable actuelle se poursuit, dit-il, "le gouvernement évaluera les opportunités de procéder à une autre baisse". "Le gouvernement veille à ce que chacun y trouve son compte pour la viabilité et la pérennisation du secteur tout en garantissant aux consommateurs un prix soutenable. Il est important de noter que cette situation favorable doit être mise à profit par l'Etat pour rattraper plus de 30 années d'absence d'investissements dans le secteur de l'énergie. C'est tout le sens de la précaution adoptée dans la redistribution du profit tiré de la baisse des prix", explique le maire de Linguère. ■

FINANCES PUBLIQUES

11 milliards de renonciation fiscale

■ A. NG. NDIAYE

La question des remises gracieuses était au devant de l'actualité depuis la sortie du Syndicat des agents des impôts et domaines (Said) dirigé par Élimane Pouye. Le SAID estime que de telles pratiques ont fait perdre à l'économie nationale 50 milliards de F CFA en 2015. Élimane Pouye définissait la remise gracieuse par "le fait d'accorder la grâce fiscale à celui qui se rend coupable de fraude fiscale et qui, normalement devrait être redressé par l'administration". Le gouvernement était donc attendu pour apporter une réponse à ces accusations. Et c'est la parlementaire Awa Guèye qui a sou-

levé cette question, pour demander des éclaircissements au ministre de l'Économie et des Finances. Amadou Ba s'est attelé à l'exercice. Devant la représentation parlementaire, le ministre des Finances nie l'existence d'un tel chiffre. D'après lui, le niveau de renonciation fiscale, pour l'année 2016, est de 11 milliards de F CFA. Un chiffre qui, poursuit-il, est justifié dans un rapport qu'il a reçu hier de ses services. Et dans cette somme, ajoute-t-il, 4 milliards concernent une industrie chimique. La renonciation, explique le ministre, est "une procédure encadrée et autorisée par la loi". "Derrière ce débat, il y a plusieurs choses qu'il faut comprendre : faut-il laisser l'ensemble des préroga-

tives, le droit de vie ou de mort, entre les mains de certains fonctionnaires ? Le débat se pose en ces termes", se défend Amadou Ba tout en précisant que la somme concerne l'ensemble des entreprises et que "tous les dossiers sont étudiés de bas en haut".

D'autres questions comme la campagne de commercialisation arachidière, la situation de Transrail ont été aussi soulevées par les députés. Sur le premier point cité, le ministre de l'Agriculture a apporté les précisions. Selon Pape Abdoulaye Seck, cette année, aucun bon impayé n'a été noté durant la campagne. Toutefois, le député Aliou Kébé qui a soulevé le débat déplore le non-fonctionnement des

différents points de collecte. Cela, se justifie, d'après le ministre, par le fait que dans ces endroits, c'est le prix plafond de 200 F, fixé par les autorités, qui y est pratiqué. Les agriculteurs, préférant la "rationalité économique", vont vendre leur production vers les autres points qui proposaient entre 230 et 250 F le kilogramme d'arachide. Hormis cela, rassure-t-il, aucun couac n'a été noté dans la campagne. L'objectif de 25 000 tonnes de semences écrémées sera atteint. Il en est de même pour les 50 000 tonnes de semences certifiées, ajoute le ministre. Pour Transrail, Mansour Elimane Kane le ministre des Infrastructures et des Transports terrestres informe que nous sommes dans la période de transition. Le député Abdou Mbow, par ailleurs porte-parole adjoint du parti au pouvoir, l'Apr, se veut plus clair sur le protocole d'accord qui a

été signé entre le gouvernement et l'actionnaire suite à la grève des travailleurs de la boîte pour non-paiement de leurs salaires. Toutefois, Mansour Élimane Kane répond qu'il ne s'agit pas d'un protocole d'accord mais juste d'un procès-verbal (Pv) pour faire constater que l'entreprise était dans l'incapacité de payer les salaires. Ainsi, c'est le gouvernement qui a débloqué de l'argent pour payer les salaires du mois de décembre. Il en fera de même pour les 90 jours de la période de transition qui prend fin le 7 mars 2016.

En attendant, M. Kane informe que le gouvernement travaille sur la mise en place d'un programme d'investissement cohérent adossé aux objectifs du Plan Sénégal Émergent (Pse), mais aussi à trouver un partenaire stratégique qui pourrait remplacer Adven, la société de Abas Jaber. ■

BARTHÉLÉMY DIAS AU JUGE CORRECTIONNEL

“J’ai détruit des supports de détournement de deniers publics”

Après plusieurs renvois, le tribunal correctionnel a retenu hier l’affaire concernant la destruction des panneaux publicitaires dans la commune de Mermoz-Sicap-Sacré Cœur. Barthélémy Dias a réfuté les accusations portées contre lui.

FATOU SY

L’affaire opposant des régies publicitaires au maire socialiste Barthélémy Dias a été plaidée hier, devant le tribunal correctionnel de Dakar. Seul le maire de la commune de Mermoz-Sicap-Sacré Cœur a comparu. Ses coprévenus et les parties civiles ont fait défaut. Tout de blanc vêtu, le député-maire socialiste, poursuivi pour association de malfaiteurs, destruction de biens appartenant à autrui et vol, a clamé son innocence. Toutefois, il a reconnu avoir détruit des panneaux installés par 22 régies publicitaires dans le périmètre communal qu’il dirige. “J’ai détruit des supports de détournement de deniers publics implantés illégalement sur mon périmètre communal”, s’est-il empressé de préciser à l’endroit des juges.

Selon ses arguments, il a détruit lesdits panneaux, dans la nuit du 30 au 31 mai 2015, car les régies ont refusé de payer la taxe d’entrée. Pour le fondement de son action, Barthélémy Dias a soutenu avoir agi en sa qualité de maire et fait exécuter une délibération du Conseil municipal approuvée par le représentant de l’État. “J’ai donné des instructions pour qu’on les détruise et, avant cela, des sommations en bonne et due forme ont été envoyées”, a indiqué le maire. Aussi, s’est



Barthélémy Dias

désolé que certains des plaignants se soient retournés pour venir négocier avec la municipalité. “Une bonne dizaine de ces régies ont payé 10 millions. Elles reconnaissent que le taux était dérisoire et sont prêtes à payer un taux de 80%”, a révélé le prévenu.

Les régies réclament 700 millions de dommages et intérêts

Concernant le délit de vol, le maire l’a contesté, en soutenant que les panneaux détruits ont été emportés une semaine après par des ferrailleurs car la mairie ne dispose pas de fourrière. “Nous avons fait une large communication pour les inviter à les récupérer, mais ils n’ont pas réagi”, a ajouté le maire. Mais ce n’est pas

l’avis des avocats des parties civiles, selon qui, il y a bel et bien vol. Que l’édile n’avait pas le droit de détruire les panneaux, puisque toutes les sociétés disposent d’une autorisation de la ville de Dakar. Selon les explications de Me Moussa Sarr, l’autorisation est valable pour la période de 2004 à 2013. Même si l’Acte III de la décentralisation est intervenue entre-temps, elle ne la rend pas caduque, poursuit-il. Me Sarr déplore aussi l’absence de base juridique pour le maire. Selon la robe noire, si l’édile était dans son bon droit, il n’aurait pas commis son forfait à 2h du matin. Son confrère Me Mbaye Sall a donc réclamé des dommages et intérêts d’un montant global de 700 mil-

lions de F CFA dont 500 millions représentant le préjudice matériel. “C’est un investissement lourd de produits venant de l’extérieur qui a été détruit”, a justifié l’avocat.

Me Demba Ciré Barthily a battu en l’argumentaire de la partie civile. Selon l’avocat de Barthélémy Dias, l’autorisation est caduque du fait de la nouvelle loi sur la décentralisation qui donne un plein pouvoir aux communes. La preuve, a-t-il relevé, “avec la décentralisation, les communes étaient obligées de reprendre leur budget”. Il a donc contesté l’absence de base légale, en se fondant sur la délibération de la mairie. Me Bathily a également soutenu qu’il n’y a rien de délictuel si les panneaux ont été détruits à 2h du matin. “C’est symbolique, car ils ont été implantés à 2h du matin”, a-t-il déclaré, tout en soutenant que les régies “ne se contentent pas de faire des installations anarchiques, mais elles veulent aussi battre monnaie”.

Son confrère Me Cheikh Khoureychi Bâ a jugé la procédure abusive et estime que leur client est même en droit de réclamer des dommages et intérêts, car son image à été ternie. Toutefois, il s’est gardé de le faire et a plaidé la relaxe pure et simple, au moment où le représentant du parquet a demandé l’application de la loi.

Délibéré le 17 mars prochain. ■

DÉTOURNEMENT À L’ÉTUDE ME NAFISSATOU DIOP CISSÉ

Des peines fermes de 4 ans et 10 ans pour le comptable et le clerc

Le tribunal correctionnel de Dakar a condamné hier le comptable et l’un des clercs de la notaire Me Nafissatou Diop Cissé, respectivement, à 4 ans ferme et 10 ans ferme pour détournement portant sur la somme de 493 millions 619 mille 208 F CFA. Les juges ont également lancé un mandat d’arrêt contre le clerc Assane Diome, jugé par défaut. Les deux ex-employés doivent payer à l’étude de la notaire, la somme de 100 millions de F CFA. En revanche, l’État n’aura aucun franc, car il a été débouté dans sa demande de dommages et intérêts.

Assane Diome et Oumar Ndiaye sont reconnus coupables d’association de malfaiteurs, de détournement de deniers publics et de faux et usage de faux en écriture privée de banque et de commerce. Le détournement a été découvert en 2012, quand la notaire s’est rendu compte que les comptes de son étude étaient déficitaires, alors que le fisc lui a imposé un montant qui ne reflétait pas son chiffre d’affaires. En fait, lorsque des clients versaient de l’argent, le comptable le reversait dans un compte différent de l’étude. Pour masquer les opérations frauduleuses, des reçus de caisse étaient délivrés, alors que l’argent était détourné de sa véritable destination.

A la barre, le comptable, qui a comptabilisé 22 ans de service, s’était déchargé sur le clerc absent et avait soutenu qu’il n’avait pas “de droit de regard sur la caisse”. Omar Ndiaye avait également évoqué la caducité du système de comptabilité qui était en cours à l’étude. ■

F. SY

RAMASSAGE DES ORDURES À DAKAR

Abdoulaye Diouf Sarr fait le point

Le gouvernement ne veut pas échouer dans sa mission de gestion des ordures, après que cette prérogative a été enlevée à l’entente Cadak-Car. Hier, le ministre de la Gouvernance locale a fait une visite de terrain pour constater de visu l’état d’avancement du nettoyage à Dakar. Il a insisté sur la dotation en matériels des agents.



Abdoulaye Diouf Sarr

AIDA DIENE

Le ministre de la Gouvernance locale, du développement et de l’aménagement du territoire (GLDAT) a effectué hier une visite de terrain pour constater l’état des lieux du nettoyage dans la capitale. Abdoulaye Diouf Sarr s’est rendu

sur la corniche ouest, les allées Khalifa Ababacar Sy, l’ancienne piste, l’avenue Malick Sy, le rond-point de Hann, les deux voies du Camp pénal et le rond-point CICES. En marge de cette visite, le ministre a exprimé sa satisfaction du travail abattu par l’Unité de coordination de la gestion des déchets (UCG). “J’ai tenu à voir de manière inopinée l’état d’avancement de la mission qui a été confiée à l’UCG. Et vous voyez, l’opération d’urgence, en termes de mise à niveau, se déroule de la façon la plus convenable”, s’est réjoui Abdoulaye Diouf Sarr.

L’objectif fixé par cette opération est de faire en sorte que Dakar émerge parmi les capitales les plus propres d’Afrique. “Cette mission, nous sommes en train de l’attein-

dre. C’est un travail décisif avec un éternel recommencement, parce qu’il s’agit de gestion des ordures. La production se fait au jour le jour”, a souligné Abdoulaye Diouf Sarr. Qui invite les populations à adopter un bon comportement afin d’éviter de jeter les déchets au niveau des artères et de faciliter la tâche aux techniciens de surface. “Pour réussir cette mission, dit-il, il faut que la population sénégalaise, comme un seul homme, nous accompagne dans ce chantier. Nous pouvons, dans l’action de tous les jours, éradiquer les tas d’immondices. Il faut que toute la population adhère et que chacun se dise : moi aussi, je dois balayer”, a-t-il exhorté.

Le maire de la commune de Yoff considère le soutien des Dakarais comme l’équation majeure, dans le cadre du maintien de la propreté dans les rues. Par ailleurs, le ministre annonce que le 28 de ce mois, tous les acteurs du nettoyage vont se réunir au Grand théâtre pour lancer la grande campagne dénommée “opération quartier propre”. “Cette compétition va mettre en jeu des prix, pour voir quel est le quartier le plus propre”.

“Plus de rigueur dans la dotation en matériel”

Par la même occasion, Abdoulaye Diouf Sarr a recommandé aux responsables d’être rigoureux dans l’attribution des équipements, notamment, des outils de travail, comme les masques qui font souvent défaut. Selon lui, le dispositif doit être amélioré. “On nous a légué un dispositif à améliorer. Il a fallu faire le point pour voir ce qui manque. Le premier élément qui faisait défaut, c’est l’engagement, la détermination et la motivation des agents”, a ajouté le maire de Yoff. A propos du matériel, des instructions allant dans le sens d’une dotation complète ont été données, selon le ministre. “Si de manière globale les représentants des travailleurs sont satisfaits et considèrent que les outils de travail sont au rendez-vous et que les conditions sont nettement améliorées..., il faut absolument que l’on soit exhaustif, dans ce cas”.

En outre, le ministre Abdoulaye Diouf Sarr a évoqué le projet proposé par le directeur général de l’AGETIP, pour faire en sorte que les allées Ababacar Sy deviennent fréquentables. ■

AFFAIRE NAMORA

Le collectif des acquéreurs dénonce la vente aux enchères de ses logements

Le collectif des acquéreurs de Namora dénonce l'avis de saisie et de vente aux enchères de ses logements sis à Tivaouane Peulh. Il a saisi ses avocats et compte mener le combat.



Alioune Badara Badiane

■ VIVIANE DIATTA

Le collectif des acquéreurs de la société immobilière Naby Mouhammad Rassoulilah (Namora) regroupe 8 coopératives d'habitat. Parmi elles, certaines coopératives ont reçu leurs terrains. "Les autres attendent la signature des décrets qui sont dans le circuit depuis 2009", explique Ibrahim Guèye, le président du conseil d'administration de la coopérative de Cote-na Sénégal (membre du collectif). Il ne manque d'ailleurs pas de souligner cet anachronisme, en soutenant que "cela paraît bizarre pour un Etat bien organisé". Mais, tou-

jours est-il que le collectif doit faire face à un problème plus sérieux. Un avis de saisie et de vente aux enchères de leurs logements sis à Tivaouane Peulh a été délivré, suite à un différend qui oppose le propriétaire de Namora, Alioune Badara Badiane, à Ibrahim Thioub.

En conférence de presse hier, le collectif a dénoncé cette décision. Selon les explications de M. Guèye, Namora possède 19 hectares sur les 50 hectares de bail accordés au groupe Nabil dont M. Badiane est propriétaire et actionnaire à 50%. "M. Badiane a commencé à construire sur les 19 hectares des logements destinés au programme

de logements des 8 coopératives". Mais, soulignent les membres du collectif, ils ont été surpris d'apprendre la saisie et vente aux enchères de leurs logements. "Pendant que nous nous occupons de ces procédures, un avocat s'est présenté pour saisir nos constructions, au moment où, nous attendons que les titres de propriété soient mis à notre disposition. C'est ce que nous dénonçons avec la dernière énergie, parce que Namora nous a cédé ses terres."

"Nous avons saisi nos conseils"

Aujourd'hui, le combat du collectif, selon le président Mballo Dia Thiam, est l'annulation de cette sai-

sie. Elle concerne le centre de santé, la mosquée, la case des tout-petits, le salon présidentiel, 43 villas déjà construites et plus de 600 parcelles déjà viabilisées, "presque tous les logements qui nous appartiennent", renseigne M. Thiam. Selon ce dernier, ils ne sont en rien concernés par cette affaire. "Il n'a qu'à saisir les propres biens de Badiane et laisser les nôtres. Ces logements n'appartiennent pas à Badiane, parce qu'on ne lui doit rien. On a saisi nos conseils pour que cette saisie soit annulée", annonce-t-il.

Mballo Dia Thiam demande l'aide du président de la République Macky Sall. "Le Président prône le logement social. Donc, il n'a pas le droit de faire moins que son prédécesseur sur ces questions. On parle de Diamniadio, de Lac Rose. On applaudit. Mais, nous aussi, nous méritons là où nous sommes. On n'a fait que verser nos maigres sous à un promoteur, en vue de disposer d'un logement". Il en profite d'ailleurs pour souligner les problèmes auxquels ils sont confrontés au niveau du site. "Non seulement il y a ces questions foncières, mais aussi des questions d'eau, d'électricité, de voirie, d'assainissement et même de sécurité. Parce que là où des personnes habitent, l'Etat a le devoir de les sécuriser et de les soigner. Nous avons hâte de trouver un centre de santé et les premiers occupants se sont investis pour faire marcher la case des tout-petits", fait-il savoir. ■

OPÉRATION DE SÉCURISATION À ZIGUINCHOR

55 personnes arrêtées, des motos Jakarta et des véhicules mis en fourrière



La question de la sécurité dans la commune de Ziguinchor est prise très au sérieux par les autorités policières de cette contrée de la Basse Casamance. Les équipes du tout nouveau Commissaire du commissariat urbain de Ziguinchor, Mamadou Diallo, y multiplient les opérations de sécurisation. Avant-hier, différentes artères ont été ratissées. Les opérations ont eu lieu dans les secteurs de Peyrissac, Boucotte, Santhiaba, Lyndiane, Djinringho, Soucoupapaye, Djibock, Kandé, Goumel, Kénia, Néma 2, les HLM Néma, le Kandialang, Tilène, Belfort, Grand-Dakar, Yamatogne et Niéfoülène.

Au cours de cette nuit, plusieurs voitures et motos ont été immobilisées et des personnes interpellées. Il s'agit de 55 individus dont 48 pour vérification d'identité, une pour racolage, une pour détention d'arme blanche, une pour vol de carburant et quatre pour respectivement détention et usage collectif de chanvre indien et détention et trafic de chanvre indien. Les policiers se sont déployés de 22h à 6h du matin. Quatre véhicules ont été immobilisés, sept motos Jakarta dont une Apache mises en fourrière pour diverses infractions routières.

Cette opération de sécurisation de grande envergure dans la commune de Ziguinchor a été menée de concert avec le Groupement opérationnel de Ziguinchor (GOZ) et les éléments de la brigade de recherche dudit commissariat. Elle a mobilisé plus de soixante agents des forces de l'ordre.

Plus de 100 motos arrêtées en début janvier

Pour rappel, une opération coup de poing, avec pour objectif principal de faire respecter la réglementation sur la route, a eu lieu au début du mois, sur toute l'étendue de la commune de Ziguinchor. Les différentes artères de cette commune avaient reçu, à l'époque, la visite des éléments de la brigade de recherche du commissariat de ladite ville et ceux de la mairie. 111 motos, toutes mises à la fourrière, avaient été immobilisées pour non-présentation de pièces afférentes à la conduite, autrement dit, des délits allant du défaut de permis de conduire, de carte grise, de port de casque, au défaut d'assurance, entre autres... ■

CHEIKH THIAM

36^e ZIARRA FAMILLE TALL

La finance islamique promue

En dehors du développement durable et de la quête du savoir, la conférence internationale de la famille Tall s'intéresse à la place de la finance islamique dans la marche du monde.

■ OUSMANE LAYE DIOP

"L'islam a très tôt mis l'homme au cœur de toute décision et a permis de poser le débat sur le principe de développement qui respecte l'environnement, les droits de l'homme et la justice sociale", selon Iba Der Thiam, président de séance des journées scientifiques de la Conférence internationale en prélude à la ziarra à Thierno Seydou Nourou Tall et Thierno Mountaga Tall. Mais la conférence s'est surtout intéressée aux évolutions du monde moderne. Particulièrement à la question de la finance islamique qui constitue l'un des trois panels de ces journées. "En interrogeant les sciences islamiques pour les principes de justice et d'équité



Archives

dans la pratique économique et financière, vous invitez à un réajustement de l'ordre économique à l'ordre éthique", estime le Premier

ministre Mahammad Boun Abdallah Dionne. Une crise économique largement liée au phénomène de la mondialisation néolibé-

rale, à la dérégulation généralisée des échanges.

Le président de l'Association Ahbab à l'initiative de cette journée, Mouhamadou Moussa Sy, a fait savoir que la finance islamique est un "appel, un recours, une alternative à la finance capitaliste. Elle connaît une croissance exceptionnelle, selon le FMI et la Banque mondiale qui estiment que les avoirs des banques islamiques ont été multipliés par 9 et ont atteint 1800 milliards de dollars entre 2003 et 2013, soit 16% de progression. Les prévisions actuelles donnent 2 000 milliards". Une bonne santé financière qui a amené l'Etat du Sénégal à entreprendre des réformes importantes sur son dispositif législatif réglementaire pour donner une place aux finances islamiques avec le 'waqf' et le 'suquq' et autres instruments y afférents, se félicite M. Dionne. Mais des questions demeurent auxquelles les panels tenteront de porter des réponses. "Pourquoi la condition socio-économique de l'ensemble des pays musulmans s'enlise-t-elle?" s'interroge M. Sy. ■

CHEIKH KANTÉ (DG DU PORT AUTONOME DE DAKAR)

“Je crois que nous avons un taux de croissance supérieur à 6,4%”

Le taux de croissance est de loin supérieur à 6,4%, de l'avis du Dg du Port autonome de Dakar. Selon Cheikh Kanté, dans le calcul de ce taux, il faut prendre en compte l'apport du secteur informel qui joue un rôle important dans l'économie.



Cheikh Kanté

■ CHEIKH THIAM

Le Directeur général du Port autonome de Dakar s'est rendu hier au siège de l'Union nationale des commerçants et industriels du Sénégal (UNACOIS/JAPPO) pour une visite de travail. Il a profité de l'occasion pour se prononcer

sur le taux croissance et le débat qu'il suscite. Cheikh Kanté estime que les 6,4% dont on parle sont en deçà de la performance réelle du pays. Il s'en explique : “On ne peut pas calculer un tel taux et négliger le secteur informel qui représente plus de 60% de la valeur du PIB national. Celui qui agit de la sorte va laisser en rade une partie importante. Si on avait pris en compte ce secteur, on allait avoir 3 ou 4 points de plus. Pour la première fois, nous avons un budget de 3 022 milliards et plus de 58% de ce budget, on l'a ici dans le pays”.

Selon lui, par le passé, les gouvernements allaient chercher plus de 78% de leur budget à l'étranger. “Je sais qu'avec l'aide du secteur informel, nous pourrions atteindre, et sous peu, un taux de 90%. Quand on prenait le pouvoir, il y avait un taux de

croissance de 1,7%, 2,8% pour le taux de croissance de la population, une inflation de 3,4%, un déficit public de 6,7%, 150 milliards comme dette intérieure due aux entreprises. En trois ans, face au processus commutatif, on a un taux de croissance de 6,4%, un taux d'inflation de 1%. La dette intérieure est estimée à moins de 50 milliards”, a énuméré Cheikh Kanté.

S'adressant aux représentants de l'UNACOIS, Cheikh Kanté de dire : “Je suis sûr qu'avec vous, la balance commerciale du pays sera excédentaire. Et pour y arriver, il faut qu'on fasse tout pour exporter les produits. Et nous allons partir avec une délégation de l'UNACOIS dans certaines villes occidentales. Des avancées ont été faites dans ce secteur, au sein de l'administration, pour une facilitation de l'exportation de certains produits. La seule chose que nous exigeons, c'est que ce soit des produits de qualité. Les membres de l'UNACOIS de Ziguinchor doivent savoir que le temps où on voyait des fruits se détériorer est révolu. Déjà, il y a deux bateaux qui font la liaison. Il y aura bientôt un troisième qui est en chemin.”

Le Dr Kanté est convaincu que tous les produits qui périssaient en Basse Casamance devraient être désormais ramassés pour les exporter dans le monde. “Une journée du Sénégal est prévue dans plusieurs pays occidentaux et je pense que l'UNACOIS pourrait être le fer de lance de ce projet, car le secteur informel joue un rôle important dans le secteur économique du pays”. En écho aux propos du Dg du Port, le président de l'UNACOIS Idy Thiam a demandé la mise sur pied d'une commission de suivi dans le but de faciliter les contacts entre les deux entités et d'atteindre ensemble les résultats visés. ■

Nouvelle Volkswagen PASSAT, Éluée Voiture de l'année 2015.

Volkswagen
D'origine Allemande
1^{er} Constructeur Européen

www.ccbmautomobile.sn
33 849 65 49

Das Auto.

Autre publicité à conditions et dans la limite du stock disponible.

TRANSFORMATION DES PRODUCTIONS DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE

50 Pmi prévues dans la région de Ziguinchor

Une mission conjointe du ministère de l'Industrie et des Mines ainsi que du Fonds de Garantie des Investissements Prioritaires (Fongip) a annoncé hier, dans la capitale méridionale, l'implantation de 50 unités de transformation des productions de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche, dans la région de Ziguinchor, d'ici à 2018.

Le Programme d'implantation de Petites et Moyennes Industries et de développement d'unités de transformation des productions de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche porté par le ministère de l'Industrie et des Mines entre dans sa phase active. A cet effet, un Comité Régional de Développement (CRD) a réuni hier, dans la capitale sud du pays, les acteurs des différentes filières autour de l'administration territoriale et des élus locaux, en présence d'une mission du ministère de l'Industrie et des Mines ainsi que du Fongip conduite par Ibrahima Sonko, représentant le ministère, pour échanger sur la mise en œuvre du programme qui, de l'avis de M. Sonko, «contribuera fortement à la réalisation du développement économique local en assurant la transformation industrielle et la sécurisation des productions locales.»

Selon lui, la région de Ziguinchor bénéficiera de 50 unités de transformation sur les 570 prévues sur l'ensemble du territoire national, d'ici à 2018. En attendant cette date, le programme a prévu, dans le cadre de l'exécution de la phase pilote, la création de trois unités, d'ici fin mars 2016 a ajouté Ibrahima Sonko. Profitant de l'occasion, il a appelé les acteurs à s'approprier du projet mais également à s'engager sans réserve en vue de la pérennisation du mécanisme de financement et sa réplique dans d'autres sous-secteurs de l'industrie. Pour rappel, le Programme d'implantations de Petites et Moyennes Industries et de développement d'unités de transformation des productions de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche est né de la volonté du chef de l'Etat de soutenir les porteurs de projets locaux. Soutenu par l'Etat du Sénégal, le Fongip, la Bnde et le Fonsis, ce programme vise à promouvoir l'entrepreneuriat local et création de valeur ajoutée par la transformation et la valorisation des produits locaux, particulièrement ceux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. ■

HUBERT SAGNA (ZIGUINCHOR)

NOUVEL ALBUM DIAME

Cheikh Diagne sur les traces de Ndongo Lô

Jeune pikinois, Cheikh Diagne ne partage pas que cela avec Ndongo Lô. Ce dernier l'a aussi formé. Aujourd'hui, il essaie de tisser sa toile mais n'arrive toujours pas à se départir du style de son maître. On le sent encore dans les chansons de son premier album "diame" qui sortira courant janvier.



■ BIGUÉ BOB

Les Sénégalais ont découvert pour la première fois le chanteur Cheikh Diagne à travers un duo. Il l'a fait avec le rappeur Fata. C'était pour rendre hommage à la légende de la musique sénégalaise. A écouter la

chanson "Omar Madiara Pène", les mélomanes se demandaient qui en assurait les chœurs, tellement la voix de Cheikh Diagne est captivante. Ils auront bientôt le loisir d'écouter ce jeune Pikinois à volonté. En effet, il prévoit de mettre sur le marché un album de 8 titres. Il l'a présenté cette semaine

à une partie de la presse.

"Diame" est le titre de l'opus produit par le label "Sama Prod". Et ce ne sont pas que les mélomanes qui sont ravis d'entendre Cheikh Diagne chanter. Les fans de Ndongo Lô pourraient l'être tout autant. La tonalité de la voix de ce chanteur rappelle beaucoup celle du défunt

chanteur de Pikine. On le prendrait facilement pour lui d'ailleurs. Cela se comprend et s'explique aussi. "Sa voix d'une beauté cristalline a très tôt opéré son charme sur feu Ndongo Lô. C'est ce dernier qui l'a remarqué, suite à une prestation. Il l'a tout de suite placé sous son aile protectrice", indique-t-on dans une note de présentation de l'artiste. "C'est Ndongo Lô qui m'a appris les rudiments du métier. Je lui en serai toujours reconnaissant", affirme Cheikh Diagne lui-même. A la disparition de l'ancien duettiste d'Yves Niang, Cheikh Diagne se réoriente dans l'animation de "mbàppât" (ndlr chants au cours de séances nocturnes de lutte), de baptêmes, de mariages et "simb" (ndlr jeu de faux lions)" à Pikine même. C'est pour cela que, même si aujourd'hui il n'est pas connu du grand public, il reste célèbre dans la banlieue dakaraise.

Avec "Diame", il espère sortir de l'anonymat et se faire une place dans le paysage musical sénégalais. Dans les huit titres, les mélomanes retrouveront un hommage à Abou Thiouballo. Cheikh Diagne et l'auteur de "Solution" sont des cousins. C'est pourquoi Cheikh lui a dédié "jaam ak sangam". Il rend également un vibrant hommage à tous les parents. "Mbeuguel" est une ode à l'amour déjà sorti sous forme de single. "Pikine" est un morceau dédié à tous les habitants de ce département dakarais. ■

EXPOSITION AMNESTY

L'art, moyen de préservation des droits humains

L'organisation internationale des droits humains Amnesty a présenté, dans les locaux de la Bicis Prestige, la première exposition de Mamadou Fam. Ce membre de l'association s'est inspiré de l'environnement et des droits humains pour étaler 32 tableaux pour une dizaine de jours.



Aussi beaux et attirants les uns que les autres, les tableaux du jeune artiste peintre Mamadou Fam sont accrochés sur les murs du hall de la BICIS prestige. Derrière cet idéal esthétique transparaît un thème d'une grande importance. Hier, l'artiste de 21 ans a présenté devant le représentant du Garde des sceaux et des membres d'Amnesty internationale une exposition de haute facture.

Du collage avec une pâte qu'utilisent certains couturiers, de la peinture acrylique et une superbe touche de sa propre matière. L'objectif n'est rien de moins que de promouvoir les droits humains, ceux des femmes notamment, ainsi que l'environnement, à travers sa peinture. Selon le directeur d'Amnesty Sénégal, l'idée est également d'aider un jeune artiste à pouvoir démarrer sa carrière artistique dans un pays où il est difficile d'éclorre lorsqu'on est débutant. "C'est un jeune qui, depuis le collège, est membre de notre organisation et qui a décidé d'utiliser son art pour promouvoir les droits humains", soutient-il.

Les tableaux ont trait entre autres à la discrimination dont la femme est victime dans la société sénégalaise, les travaux pénibles que la femme supporte. Y figure également la question des enfants "talibés". Mamadou Fam confie qu'il a été inspiré par un enfant talibé malade qu'il a vu en pleine rue entouré de ses amis et qu'il a finalement eu à évacuer dans un centre de santé. L'autre thème est relatif à l'environnement. Sur la plupart des tableaux, l'artiste sensibilise sur la protection de l'environnement et sur sa conservation. Et des solutions sont préconisées pour que la faune et la flore puissent rester pour les générations futures.

Ce savoir-faire, magnifié hier par les parents et sympathisants d'Amnesty, n'a pas été appris dans les grandes écoles de l'art. Elève en classe de Terminale, le jeune exposant révèle s'être forgé, dès le bas âge, à travers son amour pour le dessin et la création artistique.

Les tableaux d'art seront en exposition durant 10 jours à la Bicis prestige de Dakar. ■

AMINATA FAYE

LANCEMENT DE LA PLATE-FORME "SOORETUL"

Les Tic, souk numérique des produits locaux

La Sonatel et le Sooretul, une plate-forme digitale pour la promotion des produits locaux, ont noué hier un partenariat à la place du Souvenir. Une initiative qui cherche à rapprocher davantage les productrices vivant en campagne et les acheteurs principalement citadins.



Poignée de main entre la directrice de Sooretul Awa Kaba et Abdou Karim Mbengue, directeur de communication de la Sonatel

■ AMINATA FAYE

Le consommateur local longtemps négligé par les Sénégalais connaît de plus en plus des initiatives allant dans le sens de sa promotion. Désormais, grâce à une plate-

forme mise en place par de jeunes Sénégalais, des produits locaux transformés pourront être proposés sur la plate-forme Web. C'est du moins ce qui a été annoncé hier lors de la cérémonie officielle de signature de partenariat entre la Sonatel et "Sooretul". Une initia-

tive qui permettra au secteur de l'agriculture de mieux se développer grâce aux technologies de l'information et de la communication.

En effet, l'objectif visé dans ce partenariat est de toucher le maximum de citoyens par le biais des téléphones mobiles et des services

orange. Il sera donc proposé, selon la directrice de Sooretul Awa Kaba, une inscription sur la plate-forme pour toutes les femmes qui sont dans des zones reculées. Ce, afin de savoir le nombre de femmes qui s'activent dans ce domaine sur le plan national. D'ailleurs, elles aussi pourront acheter un produit par téléphone mobile. "Il y a aussi le service client qui permet de faire une commande et obtenir des paniers de fruits et légumes ou produits transformés", renchérit-elle. Une manière, selon elle, de combattre la pauvreté par le consommateur local.

Le groupe Sonatel, par le biais de son directeur de communication Abdou Karim Mbengue, s'est ainsi engagé aux côtés des initiateurs de Sooretul. "Ce marché numérique des produits locaux transformés est une innovation technologique qui répond à l'engagement citoyen de Sonatel. Il va offrir une plus grande visibilité aux produits locaux et indexera de nouveaux types de clients aux GIE de transformation des produits locaux", s'est-il réjoui.

L'application technologique aidera à la mise à disposition directe de la production agricole vers la clientèle. Il servira de lien économique entre agricultrices vivant dans les zones rurales du Sénégal et la majorité des acheteurs résidant dans les capitales régionales. Une distance qui jusque-là est source de difficulté pour les transformatrices désireuses d'accéder à un plus grand marché pour écouler leurs produits et avoir ainsi plus de revenus. ■

MOTS FLÉCHÉS • N° 1341 (FORCE 4)

CARBURANT D'AVIATION	IL FRÉQUENTE LES CASINOS POUR MOI	BASSIN DE NATATION	QUEL HOMME !	ENDORMI À L'HOSTO DONNÉS POUR GAGNER	LÉGEREMENT FENDUES
DIVER-TISSANTE		LA TRADITION	RÉSERVOIR AGRICOLE		LAISSER FROID
PARFAIT				BIEN MAL ENTOURÉ	
ÉPUISE PAR L'EFFORT					
	MULTI-PLIÉES PAR TROIS	RANGÉE			
		POURVOIR			
PETIT APPARTEMENT				FOYER DOMESTIQUE	
ESCALIER EXTERIEUR				GRISÉS	
			JE DOUTE !		ADMIS À LEUR EXAMEN
			SUJET CONNU		
ASSURÉMENT NICKEL		COLORER UN PEU			EXPLOSIONS DE JOIE
MALADIE QUI RONGE		BASE DE PABELLA			
			APLANIR		
			DÉPLOYER		
DANS LA MAISON DE	SE PLONGER DANS LA LECTURE		NON ÉCLAIRÉ	ORDRE CONNU DU CHIEN	
		GRANDE PEUR			
		RÈGLE DOUBLE			
LICENCIÉS, GROSSIERS	SIÈGE DE JARDIN PUBLIC	QUANTITÉ DE LAIT		OPPOSÉ À N.-O.	
		VIGNOBLE FERMÉ		RENFILE, HUNE	
				FACE À LA ROCHELLE	VALLÉE ENVAHIE PAR LA MER
MET LE PAIN À CUIRE	PROCHE DU SOL	LADY DISPARUE	SUPPORT DE NAVIRE		ANNONCE DONC UNE SUITE
			ERBIUM SYMBOLISÉ		
				CRIE SON INNOCENCE	
PARFOIS DE CONSCIENCE		FALAISES EN 76			

horoscope

Bélier

☿ **Relationnel** : vous éprouverez très certainement le besoin d'éclaircir une situation familiale. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : aujourd'hui, tout vous incitera à aller au bout de vos entreprises. ▼ **Bien-être** : attention stress ou morosité en perspective.

Taureau

☿ **Relationnel** : belle journée pour aller vers les autres, pour accepter une invitation ou faire de nouvelles rencontres. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : dynamique, vous vous impliquerez corps et âme dans vos projets. ▼ **Bien-être** : vous afficherez une belle énergie.

Gémeaux

☿ **Relationnel** : vous aurez l'âme rassembleuse et vous prendrez un grand plaisir à organiser des dîners entre amis ou en famille. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : ce vendredi vous trouvera plus organisé et plus méthodique que jamais. ▼ **Bien-être** : vous saurez parfaitement gérer votre énergie.

Cancer

☿ **Relationnel** : vous ne manquez pas une occasion d'attirer l'attention de votre partenaire. Pour d'autres, vous donnerez la priorité à vos enfants. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : créatif, vous laisserez libre court à vos idées et cela vous permettra d'innover. ▼ **Bien-être** : adaptable et à l'écoute des besoins de votre organisme.

Lion

☿ **Relationnel** : vous serez réservé ou vous miserez sur les échanges vrais et donc le partage. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : fatigué, vous ne vous forcerez pas et vous avancerez à votre rythme. ▼ **Bien-être** : vous évoluerez au ralenti.

Vierge

☿ **Relationnel** : vous aurez très certainement besoin de vous sentir soutenu et aidé par vos proches. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : ce vendredi vous verra prendre des contacts intéressants. Pour d'autres, vous pourrez compter sur des aides bénéfiques. ▼ **Bien-être** : vous chercherez à mieux gérer votre énergie.

Balance

☿ **Relationnel** : la famille sera source de questionnements et d'interrogations. Pour certains, vous aspirerez à une autre manière de communiquer. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous devrez vous accrocher car vous aurez fort à faire. ▼ **Bien-être** : attention fatigue en vue.

Scorpion

☿ **Relationnel** : vous aurez besoin des autres ou de voir vos amis. Pour d'autres, ce vendredi vous verra parler vacances ou voyage avec votre moitié. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous vous donnerez à fond dans toutes vos entreprises du jour. ▼ **Bien-être** : vous bénéficierez d'une belle énergie.

Sagittaire

☿ **Relationnel** : aujourd'hui, vous prendrez le temps de réfléchir à votre vie amoureuse ou familiale. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : journée bilan qui vous incitera à faire le point sur vos compétences. ▼ **Bien-être** : vous aurez tendance à ruminer.

Capricorne

☿ **Relationnel** : ce vendredi, vous aurez parfois la sensation de subir des autres. Pour d'autres, votre vie amoureuse ou familiale vous pèsera. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous ferez le travail d'équipe et vous aurez besoin de vous sentir LIBRE. ▼ **Bien-être** : vous ne serez pas de bonnes humeurs.

Verseau

☿ **Relationnel** : vous opterez pour un vendredi tout en douceur et tout en échange, voire en partage. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : vous parviendrez à avancer dans vos différents projets du jour. ▼ **Bien-être** : vous trouverez la sérénité.

Poissons

☿ **Relationnel** : vendredi parfait pour aimer, partager et passer du temps avec votre moitié ou vos enfants. ☺ **Quotidien / Boulot / Argent** : inspiré, vous saurez étonner par vos idées et vos projets. ▼ **Bien-être** : vous serez en pleine possession de vos moyens.

Solutions

MOTS FLÉCHÉS N° 1340

A	G	O	B	O	S
T	U	B	E	R	C
O	C	R	E	T	E
O	C	R	E	T	E
A	R	R	I	E	R
P	R	E	F	L	I
E	S	T	L	E	S
A	N	E	P	E	T
C	E	L	A	S	C
V	E	N	E	R	E
M	A	I	T	R	I
B	E	E	L	A	S
T	O	R	S	E	P
L	T	A	M	E	N
P	I	N	A	M	E
R	A	S	S	I	S

SUDOKU N° 1047

2	5	8	7	1	9	6	3	4
4	3	9	2	6	5	7	8	1
7	1	6	8	4	3	9	5	2
6	7	3	4	5	2	1	9	8
1	2	5	6	9	8	3	4	7
8	9	4	1	3	7	2	6	5
9	6	2	5	8	1	4	7	3
3	8	7	9	2	4	5	1	6
5	4	1	3	7	6	8	2	9

SUDOKU N° 1048

2				9	4	7		
9		5						3
	1		2		7			5
		7	6	1		8		3
5		9	3			1		4
8				7				
3		2		5	1			4
						5		1
1		6		4	2			9

HEURES DE PRIÈRES

HEURES DE MESSE	HEURES DE PRIÈRES MUSULMANES
• Cathédrale : 7H	• Fadiar : 06:39
• Martyrs de l'Ouganda : 6H30-18H30	• Tisbar : 14:15
• Saint Joseph : 6h30 - 18h30	• Takussan : 16:45
	• Timis : 19:12
	• Guéwé : 20:12

MOT MÉLÉ EXPRESS N° 650

Conducteur professionnel

AEROPORT	DECOLERE	MASSIVE	ROND
AGGRAVE	ENCOURU	ORATRICE	ROULETTE
AMBIGUE	ENGONCE	PALLIER	SABLAGÉ
APLANIR	FILLETTE	PERCANT	SORTE
CERUMEN	GILET	PERMISE	TAPEE
CHALUTIER	GRAPHITE	PEUPLADE	TAXI
COLOSSE	JARS	PISTOLE	TONG
CONFIANT	JUSTIFIE	PITBULL	TRIBALE
CONGÉDIE	LANGUIR	PURÉE	VALLONNE
COUDE	MAINMISE	RADOUCI	

A	G	G	R	A	V	E	E	T	I	H	P	A	R	G	C	C	L	T
T	E	T	R	O	S	G	L	C	O	T	A	P	E	E	O	D	A	R
C	R	E	T	T	E	L	U	O	R	E	I	U	P	C	N	F	N	O
H	C	I	A	R	U	O	S	G	A	S	B	E	E	O	G	I	G	P
A	R	X	B	B	D	A	A	N	T	I	R	H	R	U	E	L	U	O
L	I	A	T	A	B	P	P	O	R	M	E	T	C	D	D	L	I	R
U	S	I	R	L	L	E	L	T	I	N	S	N	A	E	I	E	R	E
T	P	A	A	A	U	E	S	C	I	S	A	N	C	E	T	E	A	
I	E	G	N	P	U	R	E	E	E	A	O	I	T	O	U	T	I	S
E	E	I	L	E	V	I	S	S	A	M	L	F	F	L	L	E	L	H
R	R	A	C	E	R	U	M	E	N	G	O	N	C	E	F	L	L	A
E	D	J	U	S	T	I	F	I	E	N	C	O	U	R	U	I	A	J
E	U	G	I	B	M	A	L	V	E	N	U	C	U	E	R	G	P	V

Baisse du coût des loyers : une loi aux mille problèmes

A l'échelle où se situe aujourd'hui le coût élevé de la location des logements, beaucoup de locataires n'auraient jamais souhaité voir cette loi qui n'a fait que créer des difficultés plus qu'elle en a résolues. Pour dire vrai, les bailleurs ont complètement contourné la loi donnant application de la baisse du prix des loyers. (LOI no2014-03 du 22 janvier 2014). La réplique de ces derniers est de servir aux intéressés un papier dûment signé par un huissier et sur lequel il est mentionné une sommation de quitter les lieux dans un délai de 3 à 6 mois. Ils se sont tous réfugiés dans le motif de la réhabilitation qui n'est en réalité qu'un prétexte pour trouver d'autres demandeurs plus prompts à casquer plus. Ensuite quelques couches de peinture par ci, par là et le tour est joué. Ainsi, les prix passent du simple au double comme si c'était une revanche contre les bénéficiaires de cette loi, victimes en même temps.

Dans le contexte actuel, il est quasi impossible de trouver un appartement de 3 pièces à moins de 125 000 F, sans compter les 3 mois d'avance dont 1 pour les courtiers et qu'il faut payer obligatoirement avant d'emménager. Que de conflits et même de violences physiques quelquefois entre bailleurs et locataires tout au début de l'application de cette fameuse loi. Même si tout semble redevenir nor-

mal aujourd'hui puisqu'on entend de moins en moins des empoignades de ce genre, c'est parce que les pauvres locataires se sont résignés et ont accepté malgré eux le diktat des bailleurs. Pourtant, les textes juridiques en matière de location sont formels : d'abord, même si l'occupant doit quitter les lieux pour cause de réhabilitation, le bâtiment ne doit pas rester plus de trois mois sans que les travaux ne débutent. Cette loi accorde également la priorité à l'ancien occupant pour reprendre le logement dès l'achèvement des travaux avant toute autre locataire. Exception est faite pour le propriétaire, sa conjointe, ses enfants, bref tous ses ayants-droit si l'un d'entre eux décide de venir occuper la maison. Tout manquement exposerait le bailleur à verser une indemnité forfaitaire au locataire évincé ou à ses ayants-droit. Cette indemnité est égale à vingt-quatre mensualités de loyer calculée au dernier taux payé par le dit locataire, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts. (Veuillez lire le contenu de l'article 583 du nouveau code des obligations civiles et commerciales : Exercice du droit de reprise-Sanctions).

Nonobstant, même si les pauvres victimes ont la possibilité d'ester en justice, le sénégalais de pure souche n'aime pas trop les questions de tribunal et préfère toujours souffrir dans le silence. Ce

qui est tout heureux pour les bailleurs véreux. La question est de savoir maintenant où se situent les responsabilités face à cette loi empoisonnée. Où sont passées les associations consoméristes qui ont le devoir d'être les sentinelles de cette loi ? Le Président Macky Sall veut bien atténuer la souffrance des sénégalais mais force est de constater que cette baisse a connu des manquements. La première erreur est que les bailleurs n'ont pas été bien préparés à cette loi, ce qui fait que l'intérêt personnel a pris le dessus sur le respect de l'institution.

La deuxième est qu'il n'y a pas eu de péréquation des prix selon chaque localité, donc certains bailleurs étaient lésés par rapport à d'autres qui avaient fixé un prix plus élevé avant l'application de la baisse. Enfin la troisième erreur est que cette loi n'a pas bénéficié d'instruments de suivi rigoureux de l'application stricte de cette loi qui demeure une véritable demande sociale compte tenu des nombreuses charges familiales des chefs de famille. Une des alternatives du moment, c'est d'encourager les investisseurs privés dans la promotion de la location vente avec, bien entendu, une politique de surveillance des prix pour éviter la boulimie de certains promoteurs. ■

NGOR FAYE

Inspecteur de l'Education
membre de la CCR/APR

E.N.S OU F.A.S.T.E.F

Disparition programmée d'une Ecole de Formation d'Enseignants

Avec son statut d'Ecole Normale Supérieure (ENS) elle avait pour objectif premier de former les enseignants devant enseigner aux niveaux moyen et secondaire de notre système éducatif. Sa deuxième fonction était de former aussi les futurs inspecteurs de l'enseignement élémentaire.

En somme, pour cette tâche particulièrement noble, car il ne venait, à l'époque de sa création, à l'idée de personne que notre système éducatif soit engagé directement ou indirectement dans un sens à en faire quelque chose de qualitativement secondaire. Bien au contraire, à diverses étapes, pour davantage consolider le niveau des apprenants devant y entrer et sortir plus tard elle a visé haut.

A coup sûr, c'est ceci qui a amené, autorités éducatives et académiques mais également universitaires à élever le niveau de recrutement des enseignants c'est-à-dire des formateurs tout comme celui des recrutés auxquels des diplômes plus élevés sont demandés pour pouvoir prétendre à s'inscrire comme candidats aux concours d'entrée.

Je dis bien concours d'entrée et il me semble que tout le monde a compris cette exigence surtout si l'on a constaté logiquement que, chaque année, ce nombre de prétendants s'est fortement accru. Et ceci était en logique directe avec le fait que notre Université Cheikh Anta Diop (particulièrement) n'a cessé de voir les effectifs de ses étudiants s'accroître, à la limite de manière illogique si l'on compare à ses capacités ou offre de place.

Cette Ucad, disons le nettement, a largement délivré conséquemment des diplômes dans un contexte socio (politico-économique) où l'offre d'emplois était effectivement dérisoire. Bien sûr, la fonction de l'Ucad n'était pas de donner des emplois. Ceci revenait comme tâche, à nos gouvernants et aussi aux forces économiques. C'est dire, pour qu'on se comprenne, que massivement c'est vers l'Ecole Normale Supérieure que l'essentiel des diplômés des facultés de Droit, d'Economie, de Sciences et de Lettres se tournaient pour espérer un emploi.

Attention, je n'ai pas affirmé que cette E.N.S fût l'unique porte d'espoir. Même si, au fond, ma pensée n'était pas très loin de cela.

Bref, on comprend que l'idée de "travailler" dans le long terme à faire de l'Ecole Normale Supérieure autre chose aura été l'une des raisons fondamentales ayant conduit à transformer, progressivement, son statut.

Les hommes et les femmes ayant une attention réelle et effective pour la formation des enseignants de notre pays auront observé et compris, lorsqu'une faculté a été mise à la place d'une école de formation d'enseignants, l'objectif qui était ainsi assigné à la F.A.S.T.E.F (Faculté des Sciences et Technologies de l'Education et de la Formation).

Progressivement des étapes et des instruments auront été mis en place pour arriver à la situation présente qui fait que plusieurs mois après l'organisation de son concours d'entrée pour lequel les chiffres sont effarants et éloquentes pour ne pas dire expressifs, on ne sait pas encore quel est le résultat global de ce concours d'entrée et nous sommes

AFRIQUE MONDE

TUNISIE

Comment la grogne sociale est montée d'un cran

Des revendications sociales ont enflammé la ville de Kasserine depuis la mi-janvier et la grogne est désormais en train de gagner d'autres régions du pays. Un climat qui rappelle celui de 2010, juste avant le soulèvement contre Ben Ali.



Le 17 janvier à Kasserine (Nord-Ouest), Ridha Yahyaoui, un jeune chômeur grimpe à un pylône électrique pour dire sa colère. La raison ? Son nom ne figure plus sur une liste d'embauches dans la fonction publique établie par le gouvernorat. Il veut dénoncer un trafic d'influence au profit de parents d'élus locaux. Perché sur son pylône, il meurt électrocuté.

Aussitôt, Kasserine, où 30% de la population est en demande de travail, s'embrase. Plus de 700 jeunes, très déterminés, entament un sit-in et bloquent les routes et le gouvernorat. Les forces de l'ordre ripostent avec des tirs de gaz lacrymogènes. En 48 heures, le mouvement fait tache d'huile. Les délégations de Rgueb, Menzel Bouzaiane, Meknassy, Mazouna, Gabès, El Fahs, Fernana suivent. Des lieux d'où était partie l'insurrection populaire qui a entraîné la chute du régime de Ben Ali, le 14 janvier 2011.

Les mêmes slogans qu'en 2010-2011

Cinq ans plus tard, les mêmes slogans sont brandis : "travail, dignité et justice sociale". Ils signifient l'échec des gouvernements successifs à résoudre la crise de l'emploi des jeunes et à réduire les disparités régionales, avec un chômage qui culmine à 15,2% en 2015 contre 12% en 2010 et un taux de pauvreté au-dessus des 20%.

Le gouvernement d'Habib Essid est sur le qui-vive, même si, à la différence de 2011, la répression policière est plus contenue. À proximité de Kasserine, des terroristes sont retranchés dans les montagnes et les quartiers de Hay Ennour et Ezzouhour, les plus atteints par le chômage, sont considérés comme des foyers de recrutement pour les extrémistes.

Mais malgré cette montée de la tension sociale, le ministre de l'emploi, Zyed Laadheri, ne fait aucune déclaration ; seule l'Assemblée des Représentants du peuple (ARP) dépêche une délégation pour "écouter les demandes".

"C'est absurde. Ces demandes ont été identifiées depuis longtemps et les élus de la région le savent bien. Nous attendons du concret, pas des discours", assène un protestataire tandis que le député Ammar Amroussia met en garde contre "une révolution des ventres vides". Tous les dirigeants disent cependant que "les revendications sont légitimes", mais certains estiment que les émeutes sont manipulées.

La grogne atteint Tunis

Pendant ce temps, la grogne monte d'un ton. Des rassemblements spontanés ont lieu le 20 janvier sur l'Avenue Bourguiba à Tunis. Le même jour, le quartier du Kram Ouest (à 10 km de Tunis) revit des scènes similaires à celles de 2010-2011. La situation est suffisamment inquiétante pour que le premier ministre Habib Essid interrompe son déplacement au sommet de Davos qui s'est ouvert le 20 janvier et se poursuit jusqu'au 23 janvier.

En son absence, le gouvernement a annoncé des mesures urgentes, dont le pourvoi de 75 000 emplois dans les zones déshéritées et la mise à disposition des terres domaniales aux plus démunis. Sauf que ces promesses semblent difficilement réalisables dans des délais courts et faute de moyens ad-hoc. Le sévère déficit des dépenses publiques empêche tout recrutement dans l'administration ou financement d'emplois aidés, selon les engagements de la Tunisie avec ses bailleurs de fonds internationaux dont le FMI. ■

JEUNE AFRIQUE.COM

en presque fin Janvier 2016.

Pourquoi on ne connaît pas encore ces résultats ? La question mérite d'être posée avec force. En logique réelle, où se situe la part centrale de décision dans cette non proclamation des résultats du concours d'entrée ?

Je peux me tromper fortement mais mon affirmation est que la position du gouvernement actuel de ce pays est l'élément moteur dans cette situation car de tout temps c'est le ministère de l'Education Nationale qui décide et indique les quotas par discipline et ceci en fonction de ses préoccupations dans le système éducatif depuis que l'ENS a été créée il y a plus d'un demi siècle déjà.

On constate depuis ces dernières années que le résultat de ce concours se fait longuement attendre par les candidats mais aussi par les parents d'élèves soucieux du devenir de l'école sénégalaise. Surtout si la durée de la formation se raccourci par voie de conséquence.

Irresponsabilité ou calcul en relation étroite avec le Plan Sénégal Emergent en vigueur aujourd'hui ?

En tout cas, la formation conséquente des enseignants est une exigence profonde et indispensable pour une école de qualité. Une école de qualité conduit de fait vers le développement réel. Rêve peut-il être plus noble pour un peuple ? ■

Dakar ; le 20 Janvier 2016

PR CHEIKH FATY FAYE

FOOT - CHAN 2016

La RD Congo en quarts de finale

L'équipe de RD Congo est assurée de disputer les quarts de finale du Championnat d'Afrique des nations, grâce à sa victoire 4-2 face à l'Angola, ce 21 janvier à Huye. Le Cameroun et l'Éthiopie ont fait match nul 0-0. Ils se disputeront à distance la qualification, le 25 janvier. Un nul suffira aux Lions indomptables, face aux Léopards, pour passer.

L'équipe de RD Congo a assuré sa place en quarts de finale d'une compétition qu'elle aime décidément beaucoup. La RDC a en effet dominé l'Angola 4-2, ce 21 janvier, dans le groupe B du Chan 2016.

Un première période à sens unique

Les Congolais ont encore offert un sacré spectacle au public d'Huye. A la 8e minute, le milieu Neslon Munganga ouvre le score après une action un peu confuse. Sur un corner, le gardien angolais Landu Mavanga se jette pour empêcher le ballon de franchir la



Le Congolais Joël Kimwaki

ligne de but. La balle lui roule sur le dos. Munganga jaillit et la pousse au fond des filets : 1-0.

A la 18e minute, Mechak Elia double la mise sur une nouvelle action peu académique. Le milieu est à la réception d'un centré dévié. Il manque sa première reprise de volée dans la surface. Mais le ballon rebondit devant lui et Mechak est suffisamment lucide pour scorer avec une demi-volée : 2-0.

A la 38e minute, d'un crochet extérieur et d'une frappe légèrement déviée, l'attaquant Jonathan Bolingi trompe encore un Landu Mavanga largué : 3-0. Bolingi n'est ensuite pas loin du doublé lorsqu'il envoie le ballon sur le poteau gauche adverse avec une tête plongeante (50e).

Le festival n'est pas fini

En seconde période, les Angolais participent aussi au festival offensif. A la 78e minute, Gelson réduit le score d'un tir croisé, après une contre-attaque : 3-1. A la 82e minute, le défenseur Joël Kimwaki marque contre son camp : 4-2. Il

voulait empêcher un tir de l'avant-centre Manucho de franchir la ligne.

Mais le milieu de terrain Merveille Bope avait inscrit un quatrième but pour la RDC, avec un coup de tête astucieux qui a lobé le gardien adverse : 4-1, 81e.

Le Cameroun jouera sa qualification face à la RDC

Avec cette victoire, les Congolais sont quoiqu'il arrive assurés de finir au moins deuxième du groupe B. Car les Camerounais et les Éthiopiens se sont neutralisés (0-0) au terme d'un match nettement moins palpitant.

Avec 4 points, les Lions indomptables sont en position de force pour aller en quarts. Un nul face à la RDC, le 25 janvier à Huye, suffira à les qualifier. ■

RFI.FR

Résultats

RD Congo - Angola 4-2
Cameroun - Éthiopie 0-0

REVUE TOUT TERRAIN

BARÇA

Un an de prison pour Mascherano



Depuis plusieurs mois, le défenseur central du FC Barcelone Javier Mascherano (31 ans, 15 matchs en Liga cette saison) se trouve devant la justice en raison d'une affaire de fraude fiscale. Coupable de ne pas avoir déclaré une somme de 1,5 M€ au fisc espagnol, l'international argentin a été condamné à une amende de 815 000 euros et à un an de prison d'après El Mundo. Immédiatement, l'avocat de Mascherano, a réclamé la suspension automatique de cette peine de prison afin de la remplacer par une amende de 21 000 euros. Normalement, le juge devrait accepter cette requête. Avec le procès de Lionel Messi qui débutera le 31 mai, le Barça n'est décidément pas épargné par les problèmes judiciaires.

REAL

L'agent de Bale est fou de rage !

Comme indiqué hier, le site Football Leaks a dévoilé les détails du transfert de l'ailier du Real Gareth Bale (26 ans, 15 matchs et 13 buts en Liga cette saison), révélant ainsi qu'il était le joueur le plus cher de l'histoire. Interrogé à ce sujet dans les colonnes du Telegraph Sport, l'agent du Gallois, Jonathan Barnett, a partagé son mécontentement. "La diffusion de ces documents est scandaleuse. Nous allons demander à ce que soit ouverte une enquête indépendante. Je trouve dommage que des

gens puissent obtenir de tels documents. Cela témoigne d'un mépris total pour les clubs et le joueur", a fustigé Barnett. En attendant, le représentant de Bale n'a pas démenti la véracité de cette information.

OM

Une offre de 25 M€ pour Batshuayi ?

Ce n'est pas un secret, l'attaquant de l'Olympique de Marseille Michy Batshuayi (22 ans, 21 matchs et 12 buts en L1 cette saison) dispose d'une énorme cote de popularité en Angleterre. Supervisé par les plus grandes équipes britanniques comme Tottenham ou encore Arsenal, l'international belge va faire l'objet dans les prochains jours d'une offre de 25 millions d'euros de la part de West Ham d'après les informations du Daily Mail. Bien évidemment, cette proposition



devrait être immédiatement repoussée par le président phocéen Vincent Labrune. Récemment prolongé jusqu'en 2020, Batshuayi ne sera pas vendu lors de ce mercato d'hiver et l'OM espère pouvoir le vendre à un prix bien plus lucratif à l'avenir.

PSG

Cavani en contact avec Man Utd ?

C'est devenu une habitude ces derniers mois. Comme à chaque période de mercato, la rumeur d'un départ de l'attaquant du Paris Saint-Germain Edinson Cavani (28 ans, 17 matchs et 10 buts en L1 cette saison) vers Manchester United refait surface. Sauf

que cette fois, le mouvement n'aurait pas lieu dans l'immédiat mais l'été prochain. D'après le média ESPN, des représentants d'El Matador auraient en effet contacté Manchester United afin d'étudier les possibilités d'un transfert en fin de saison. Alors qu'il serait lassé par le refus de Laurent Blanc de le positionner dans l'axe, l'Uruguayen chercherait une porte de sortie. Son avenir au sein du club de la capitale est toutefois lié à celui de Zlatan Ibrahimovic (34 ans, 16 matchs et 16 buts en L1 cette saison), l'avant-centre attiré du PSG, dont le contrat expire en juin. Un départ du Suédois pourrait inciter Cavani à revoir ses plans.

PSG

Le 4e club le plus riche du monde !

C'est devenu un rituel. Chaque année, le cabinet Deloitte publie son classement des clubs les plus riches. Et comme souvent depuis le passage du Paris Saint-Germain sous le pavillon de Qatar Sports Investments en 2011, ce palmarès met en avant la progression de la formation française vers les plus hautes sphères mondiales. 5e l'an passé, le triple champion de France en titre gagne une place en 2015 et devance désormais le Bayern Munich au 4e rang. Après avoir engrangé 471,3 millions d'euros en 2013-2014, le PSG a en effet augmenté ses revenus pour toucher pas moins de 480,8 millions d'euros en 2014-2015. Le club de la capitale reste néanmoins à distance respectable du trio de tête composé du Real Madrid (577 M€), du FC Barcelone (560,8 M€) et de Manchester United (519,5 M€). Aucun autre club français n'apparaît dans le Top 30.

DORTMUND

Ciblé, Stephan El Shaarawy dit non

A la recherche d'un remplaçant à Adnan Januzaj, rappelé de son prêt par Manchester United, le Borussia Dortmund continue de prospecter. Les Jaune et Noir auraient notamment coché le nom de l'attaquant du Milan AC Stephan El Shaarawy (23 ans, 15 apparitions en L1 cette saison), dans l'impasse du côté de l'AS Monaco qui va mettre un terme à son prêt. Mais d'après la Gazzetta dello Sport, le Pharaon ne souhaiterait

pas rejoindre la Bundesliga puisqu'il privilégierait la Serie A afin d'optimiser ses chances en vue de l'Euro 2016. L'international italien ne devrait d'ailleurs pas rebondir du côté du Milan, confronté à un retournement de situation dans le dossier Luiz Adriano. De son côté, Dortmund ferait désormais du milieu offensif de Mayence, Yunus Malli (23 ans, 17 matchs et 8 buts en Bundesliga cette saison), sa piste prioritaire selon le média allemand Sports Bild.

BARÇA

Neymar, une réunion avec le Real !



Le Real Madrid souhaiterait piquer Neymar (23 ans, 17 matchs et 16 buts en Liga cette saison) au FC Barcelone. Devant l'insistance des Merengue, l'attaquant brésilien a accepté de rencontrer un émissaire de la Maison Blanche en marge de la cérémonie du Ballon d'Or selon les informations de la radio Onda Cero. Malgré son intention de prolonger avec les Blaugrana, Neymar aurait accepté cette rencontre afin de mettre sous pression les dirigeants catalans. En effet, l'international ari-verde souhaiterait utiliser cet intérêt du Real Madrid pour faire grimper les enchères lors des négociations concernant son nouveau bail au Barça. Pour rappel, le Paris Saint-Germain serait également à l'affût sur ce dossier.

RENNES

Les ambitions de Rolland Courbis

Nommé à la tête de Rennes à la place de Philippe Montanier, l'entraîneur

Rolland Courbis a tenu sa première conférence de presse ce jeudi. Avant la réception du Gazélec Ajaccio aujourd'hui (19h30) à l'occasion de la 22e journée de Ligue 1, le technicien français a affiché ses ambitions au sein du club breton. "On a un effectif de qualité dans toutes les lignes qui doit permettre à Rennes d'être une des équipes redoutables de ce championnat, avec cet objectif d'être dans les six premiers, pas obligatoirement à la sixième place, et pourquoi pas à la deuxième", a lancé Courbis. Actuellement 6e au classement du championnat de France avec 5 points de retard sur la 2e place occupée par l'AS Monaco, Rennes a clairement un coup à jouer sur la deuxième partie de la saison.

OM

Lassana Diarra de retour aujourd'hui

Absent lors des 16es de finale de la Coupe de France face à Montpellier (2-0) mercredi, le milieu de terrain de l'Olympique de Marseille Lassana Diarra (30 ans, 17 matchs et 1 but en L1 cette saison) ne va pas rater le choc face à l'Olympique Lyonnais dimanche (20h) à l'occasion de la 22e journée de Ligue 1. Condamné par la FIFA à verser 10 millions d'euros à son ancien club, le Lokomotiv Moscou, pour rupture abusive de contrat, l'international français s'est rendu en Suisse afin de défendre son cas devant le Tribunal arbitral du sport (TAS). Alors que la date de son retour n'était pas connue, l'entraîneur phocéen, Michel, a annoncé devant les médias que Diarra allait retrouver ses partenaires aujourd'hui. Une bonne nouvelle pour l'OM.



LUTTE - TROISIÈME JOURNÉE DU TOURNOI TNT

Pikine et Guédiawaye à l'heure du combat !

Après les Parcelles Assainies et la Médina, les villes de Pikine et de Guédiawaye où habitent respectivement Ama Baldé et Gouy Gui ne sont pas en reste dans les préparatifs de la troisième journée de la TNT. A deux jours des combats, l'heure est à la mobilisation.



Ama entouré de ses supporters

ASSY GAYE

Le combat Ama Baldé / Gouy Gui est l'affiche phare de la 3e journée du tournoi de la TNT de ce dimanche 24 janvier. Un duel aux allures de revanche pour le Pikinois défait en 2012 par le Roi du Simpi dans un combat âprement disputé en vingt-trois minutes.

Chez Mama : "nous relèverons le défi de la mobilisation"

A Pikine, au domicile d'Ama Baldé, l'on est au dernier virage. Frères, sœurs, amis, parents et proches se sont impliqués dans la préparation d'avant combat pour le triomphe de leur lutteur. Trouvé hier à son domicile, Jules Baldé, frère d'Ama Baldé, revenant d'un voyage,

n'a pas souhaité se prononcer sur le combat. Sur un ton taquin, il lance: "aujourd'hui, je n'ai rien à dire". Tout le contraire du président du Fan Club Pothio qui a quitté son lieu de travail pour s'entretenir avec nous. En tenue de travail, l'homme n'a pas porté de gang pour mettre en garde leur adversaire. "Gouy Gui saura de quel bois on se chauffe. Il verra un autre Ama. Ça, je peux vous l'assurer. Nous sommes fin prêts pour disputer un combat digne de ce nom."

A la question de savoir pourquoi le quartier n'est pas embelli aux effigies d'Ama Baldé, Pothio de répondre: "Le combat a connu plusieurs renvois. Beaucoup de dépenses ont été faites, raison pour laquelle nous avons jugé nécessaire de ne pas trop

s'attarder sur ça. Mais n'empêche, demain (aujourd'hui), ça va changer. Et à l'interne, les troupes sont en train d'être mobilisées et s'il plaît au Bon Dieu, nous allons relever le défi de la mobilisation comme on a l'habitude de le faire. Nous sommes meilleurs en la matière." En plus, poursuit-il, "les supporters de Casamance, Vélingara, Kolda, Gambie et ceux de la diaspora viendront d'ici à demain. 35 cars maximum en plus des camions et scooters seront déployés". A deux jours du combat, le lutteur, pour se maintenir, fait des délasséments et quelques contacts confie l'un de ses proches.

Chez Gouy Gui : la Cité Comico 2 prête pour 2 à 0



Gouy Gui dans son quartier

Le camp de Gouy Gui est le seul à avoir habillé ses supporters pour pousser son fils à la victoire au soir du 24 janvier. Des banderoles sur lesquelles on peut lire "Guédiawaye 2-0", "Gouy Gui 100%", sont visibles dans les différentes rues de la cité Comico 2 de Guédiawaye. Malgré les grandes dépenses faites dans le mystique et les préparations physiques, le président du Fan Club Khadim Diop et ses camarades ont casqué fort. Ils veulent, disent-ils, être remarqués le jour de la confrontation. S'affairant aux répartitions des tâches et à la distribution des tickets et t-shirts, Khadim Diop confie vouloir déployer 40 cars en plus des voitures personnelles et scooters. "Nous sommes au dernier virage de la préparation. Le lutteur est prêt, ses supporters sont prêts. Il reste juste à attendre le jour j pour aller prendre notre victoire." Concernant Gouy Gui, il est dans les répétitions pour assurer une bonne ambiance. Il fait également des contacts pour garder la forme. Vu la tension qui entoure ce combat, des dispositions sécuritaires ont été prises par les jeunes de la cité, pour parer à toute infiltration du camp adverse. ■

REPRISE DES TRAVAUX DU STADE NGALANDOU DIOUF

Le ministre des Sports promet un joyau à Rufisque

Les travaux du stade Ngalandou Diouf arrêtés depuis cinq ans ont repris officiellement hier, avec la cérémonie de relance présidée par le ministre des Sports, Matar Ba. Ce dernier a promis à la jeunesse rufisqueuse une infrastructure sportive répondant aux normes internationales.

LOUIS GEORGES DIATTA

L'espérance renaît au sein de la jeunesse rufisqueuse. Celle-ci retrouvera bientôt le stade Ngalandou Diouf, fermé il y a au moins cinq ans. Hier, le ministre des Sports, Matar Ba, présidant la cérémonie de relance des travaux, a promis un joyau aux populations de la localité qui ont fait le déplacement. "Je suis sûr que sous peu, la ville de Rufisque disposera d'une infrastructure qui répond aux normes internationales."

Pour l'instant, on ne trouve sur le site qu'un terrain à peine désaffecté et poussiéreux. Deux tribunes opposées, de 800 places chacune, sont en construction. Des projecteurs, vétustes, sont implantés dans les quatre coins de la clôture.

Les travaux de réhabilitation du



Matar Ba en visite au stade Ngalandou Diouf

stade Ngalandou Diouf ont été entamés dans le cadre d'un projet initié par la mairie de la commune en partenariat avec l'Agence d'exécution des travaux d'intérêt public (Agetip) et l'Agence de développement municipal (ADM). Selon les explications

du ministre, ce programme, estimé à 600 millions, ne permet pas à Rufisque de disposer d'un stade répondant aux normes internationales qui nécessite un financement de 1,3 à 1,4 milliard de F CFA. "Nous sommes venus pour une éva-

luation, voir l'éclairage, le tapis, la grille de protection et toutes les commodités qui permettront au stade de répondre aux normes internationales", a soutenu Matar Ba.

La charpente pose problème

La décision du ministre des Sports d'appuyer la réhabilitation du stade Ngalandou Diouf a été bien accueillie par le mouvement sportif de Rufisque. "Nous saluons votre appui", a déclaré le maire de la ville, El Hadji Daouda Niang. Ce dernier est revenu sur les difficultés rencontrées dans l'exécution du projet. "Il y a eu des problèmes au niveau du génie civil. Actuellement, c'est réglé. Le grand problème demeure la charpente". Car, dit-il, "c'est difficile de trouver une bonne entreprise qualifiée pour faire le travail. Le moins disant n'est pas qualifié et pour le mieux disant, il faut des moyens, plus d'argent."

Pour lever cet obstacle, Matar Ba a annoncé la relance du marché pour la pose de la toiture. Pour sa part, la mairie de Rufisque est prête à mettre la main à la poche. "Nous avons 98 millions dans les caisses de l'Agetip qui appartiennent à la mairie. Nous sommes disposés à injecter une partie de cet argent pour finaliser la charpente avec beaucoup de sécurité", a promis El Hadji Daouda Niang. ■

ATHLÉTISME

Les avocats de Lamine Diack dénoncent l'attitude d'Hélène Houlette

Les avocats de Lamine Diack, ancien président de l'IAAF, mis en examen pour corruption et blanchiment en France, ont dénoncé, hier, dans un communiqué remis à l'APS, l'attitude de la procureure Héléne Houlette qui aurait procédé à une "divulgaration du secret de l'instruction".

Dans ce document, le bâtonnier Christian Charrière Bournazel et Mes Alexandre Varaut et Daouda Diop, avocats de Lamine Diack, accusent Héléne Houlette, vice-procureure affectée au pôle financier "d'avoir livré des informations contenues dans le dossier d'instruction parfoi de manière partielle".

"Mme la vice-procureure a livré au Public, sans aucune nécessité, des éléments tirés du dossier de l'instruction, mettant en cause nommément les personnes mises en examen et en détaillant, et de manière parfois incomplète, des éléments du dossier couverts par le secret de l'instruction", lit-on dans le communiqué des avocats de l'ancien président de l'IAAF.

Le pool d'avocats qui "se réserve le droit de donner toute suite judiciaire utile à cette conférence de presse" en la portant devant les tribunaux, critique l'attitude de la procureure Houlette qui aurait "passé sous silence des éléments du dossier favorables à leur client".

Les avocats citent ainsi le cas de la "caution versée par Lamine Diack et qui aurait lors d'une audience du 21 décembre été revue à la baisse", une information que la procureure a tu au détriment de leur client.

Pour eux, "le fait de passer sous silence cette indication essentielle peut laisser penser que M. Lamine Diack, détiendrait une fortune personnelle, éventuellement en relation avec des faits de corruption".

Héléne Houlette, procureure détachée au pôle financier du parquet de Paris avait pris part à la conférence de presse organisée par l'Agence Mondiale Anti-dopage le 16 janvier dernier à Munich (Allemagne).

La deuxième partie du rapport d'enquête qui a fondé l'ouverture d'une information judiciaire à l'encontre de Lamine Diack et d'autres dignitaires de la fédération internationale d'athlétisme y avait alors été présentée.

APS

FOOT - MERCATO

Papy Djilobodji prêt à Brême

Le défenseur central de Chelsea a enfin trouvé un point de chute. Papy Djilobodji, rejoint le club allemand, Werder Brême, en prêt. Agé de 27 ans, l'ex-Nantais avait signé en faveur des Blues l'été dernier et n'a jamais réussi à s'imposer dans l'équipe londonienne. L'international Sénégalais n'a joué que 59 secondes en League Cup en 6 mois. Il devrait être un renfort important pour des Brêmeois en difficulté en Bundesliga, à un point de la zone de relégation. Longtemps annoncé dans le viseur de l'Olympique de Marseille, le natif de Kaolack (27 ans) ne rejoindra pas le club phocéen cet hiver. Satisfait des progrès de Rolando, les dirigeants olympiens n'ont visiblement plus l'intention de se renforcer dans ce secteur de jeu. Pour Djilobodji, il s'agit d'une belle occasion de se relancer après une première partie de saison très compliquée chez les Blues.